



Photo DR

“Avis de tempête”

La France est « un Etat totalement en faillite », a déclaré le ministre du Travail, Michel Sapin, le 27 janvier sur Radio J, reprenant les mots de François Fillon quand il était Premier ministre de Sarkozy. Il a cru bon de préciser plus tard qu'il faisait de l'ironie... Curieux sens de l'humour. Michel Sapin n'a, en revanche, absolument pas démenti les propos qu'il avait tenus dans la foulée : « Aucune sirène ne doit nous détourner de cet objectif de la diminution des déficits », avait-il martelé.

Couper, diminuer... Cela veut dire, dans l'Education nationale, préparer les conditions d'un désengagement de l'Etat, par l'abandon progressif aux communes de ses missions d'instruction, sous couvert de réforme des rythmes scolaires. Un avant-goût de l'acte III de la décentralisation annoncé par le gouvernement. Cela veut dire aussi, concernant les soins de santé, les retraites, l'assurance chômage, prévoir « une nouvelle phase de rigueur », avertit *Le Journal du dimanche* (27 janvier).

« Unedic, retraites : avis de tempête », titre l'hebdomadaire, et d'expliquer : « Sur le devant de la scène gouvernementale, l'heure est à la guerre au Mali, à la défense du mariage pour tous, à la réception de Florence Cassez à l'Elysée (...). Plus discrètement, l'exécutif aborde une nouvelle phase de rigueur en distillant des petites phrases sibyllines. Cela sonne comme une petite musique pour préparer les esprits. »

Le ministre du Travail avait prévenu sur RTL, le 23 janvier : « L'année 2013 sera l'année de la préparation des décisions sur la réforme des retraites. »

Pendant ce temps, les grands groupes capitalistes annoncent des plans de suppressions d'emplois à tour de bras (*lire page 4*), alors que le gouvernement a décidé de leur donner un chèque de 20 milliards d'euros par an au titre de la « compétitivité ». Pire, le gouvernement prétend favoriser l'emploi en dynamisant le Code du travail, par la transcription prévue de l'accord du 11 janvier entre le Medef et la CFDT !

« Avis de tempête », c'est sûr. Les travailleurs mesurent, chaque jour davantage, d'où elle vient.

Y. L.

Le gouvernement prépare une nouvelle « réforme » des retraites, en voulant y associer les syndicats, alors que le Conseil d'orientation des retraites vient de rendre un rapport, préconisant de changer le mode de calcul des pensions.

Retraites : encore une “réforme” !

Jean Grillet

Le gouvernement Hollande-Ayrault a décidé d'appliquer à la lettre la loi Sarkozy-Fillon adoptée le 9 novembre 2010, et, notamment, son article 16 : « A compter du premier semestre 2013, le comité de pilotage des régimes de retraite organise une réflexion nationale sur les objectifs et les caractéristiques d'une réforme systémique (1) de la prise en charge collective du risque vieillesse (...) en s'appuyant sur un rapport préparé par le Conseil d'orientation des retraites. »

Cet article avait été chaudement soutenu, voire proposé, par la CFDT. Le rapporteur UMP au Sénat en dégageait la signification : « Sans doute vaudrait-il mieux refonder une fois pour toutes le cadre général de l'assurance vieillesse tel qu'il a été conçu en 1945. »

Concertation pour “refroidir le dossier”

En 2013, le nouveau gouvernement ne l'a pas abrogée. Il cherche un « compromis historique » en « privilégiant la méthode du gouvernement qui est celle des partenaires sociaux, de concertation, de négociation » (déclaration de Sapin à RTL). Cette méthode, précise ce ministre, « permet de trouver des solutions durables, nous l'avons prouvé avec l'accord du 11 janvier sur l'emploi, nous le prouverons avec la réforme nécessaire du régime des retraites ». Mais la non-signature de la CGT et de FO de l'accord de « sécurisation de l'emploi » inquiète le journal *Les Echos* (24 janvier) : « L'exécutif veut déminer ce chantier des retraites, les ministres évoquent un calendrier assez étalé pour “refroidir le dossier”, selon l'expression d'un conseiller ministériel. »

Un calendrier serré

Cependant, le calendrier prévu par le gouvernement est serré, compte tenu des pressions de l'Union de européenne et du Medef :

— rapport du Conseil d'orientation des retraites (COR) du 24 janvier qui ouvre plusieurs pistes ;

— installation dans les semaines qui viennent d'un « comité de sages » de sept membres qui aura la charge de faire des propositions de réformes et de fournir une « boîte à idées » au gouvernement. L'ancienne présidente du COR, Yannick Moreau, proche de la CFDT, est pressentie pour figurer dans ce comité ;

— « négociations », dès le mois d'avril, de ces propositions du comité des sages avec les « partenaires sociaux » ;

— présentation d'un texte de loi en octobre pour une application en 2014.

Les propositions du Conseil d'orientation des retraites

Le rapport du Conseil d'orientation des retraites (COR), propose notamment de revoir le calcul du montant de la retraite pour les travailleurs du privé. Ce montant est basé, aujourd'hui, sur les 25 meilleures années de salaires de la carrière. Le COR propose de prendre en compte non plus les 25 meilleures années de la carrière, mais l'intégralité des salaires dans toute la carrière, d'où un salaire moyen beaucoup plus faible que celui des 25 meilleures années.

Une chute brutale du montant des retraites

Déjà, la loi Balladur de 1993, en faisant passer le calcul des 10 meilleures années aux 25 meilleures années, a amputé le montant des retraites de 200 à 300 euros par mois.

Ce serait une nouvelle chute brutale du montant des retraites que ce gouvernement programmerait.

Dans le secteur public

S'attaquer au calcul des 25 meilleures années pour les travailleurs du privé, c'est préparer également la suppression de la règle de calcul des 6 derniers mois pour le secteur public, au nom de « l'égalité ». Le rapport du COR (page 88) insiste sur cette harmonisation du calcul : « La réflexion sur le calcul du salaire de référence conduit aussi à examiner la situation des régimes de la fonction publique et des autres régimes spéciaux. » Il précise que dans « le régime additionnel de la fonction publique », les pensions, exprimées en points, dépendent

déjà de toute la carrière. Mais pour généraliser ce régime additionnel, selon le COR, il faudrait remettre en cause « la logique statutaire de la retraite dans ces régimes ». La défense du calcul des pensions sur la règle des 6 derniers mois et le maintien du statut sont bien intimement liés. ■

(1) Aujourd'hui, dans tous les régimes de retraites de base obligatoires des salariés, du privé comme du public, la retraite est calculée sur le salaire. Le basculement « systémique » qu'ils voudraient imposer, c'est un régime universel d'assistance, en fait une sorte de RSA. Le lien entre le salaire et la retraite serait remis en cause.



Le président du Conseil d'orientation des retraites (COR), Raphaël Hadas-Lebel.

Selon le COR, il faudrait remettre en cause “la logique statutaire de la retraite dans ces régimes”

Avant la réforme, un test : le gel des retraites

Jusqu'en 1993, le mode d'indexation des retraites de base suivait l'évolution des salaires. Balladur l'a remplacé pour les retraites du privé par l'indexation sur les prix (moins favorable), et, en 2003, Fillon l'a appliqué dans la fonction publique. Le Medef veut maintenant mettre en chantier un véritable plan d'austérité pour les régimes complémentaires, de 2013 à 2017, en n'augmentant plus le montant des pensions.

Le gouvernement a fait savoir que si une telle réforme (la désindexation) voyait le jour pour les retraites complémentaires, il pourrait s'en inspirer pour les régimes de base.

Le ministre du Budget, Jérôme Cahuzac, dans une interview au journal *Les Echos* du 14 janvier dernier, déclare :

« Un accord de ce type (la désindexation) signé par les partenaires sociaux sur les retraites complémentaires serait un élément d'appréciation très important. On ne pourra pas ne pas en tenir compte. »

Traduction du journal patronal : « Cela signifie qu'une telle décision, si elle était prise par les partenaires sociaux, pourrait servir de modèle pour résorber une partie du problème du financement des régimes de retraite de base. Une question qui sera abordée au printemps (2013). » ■

Ecole

Paris : rythmes scolaires, le face-à-face entre la municipalité et les parents et les enseignants

Le 23 janvier, le maire de Paris, Bertrand Delanoë, a organisé avec le recteur de l'académie une réunion publique pour présenter la version parisienne du décret Peillon sur les rythmes scolaires. Près d'un millier d'instituteurs et de parents s'y sont invités. Le décret Peillon (publié le 26 janvier) s'inscrit dans le cadre du projet de loi de « refondation de l'école », qui a été présenté au Conseil des ministres du 23 janvier. Le 22 janvier, les instituteurs parisiens étaient en grève à 90 %, à l'appel de six syndicats, SNUipp-FSU, SNUDI-FO, SUD, UNSA, CGT, CNT, pour l'abandon du projet de décret et sa non-application à Paris à la rentrée 2013.

Photo DR



Près d'un millier de personnes s'étaient invitées au gymnase Jean-Jaurès (XIX^e), le 24 janvier.

Anne Hidalgo, première adjointe au maire, remplaçant M. Delanoë qui devait présider la réunion, introduit : « Notre réforme s'inscrit dans un projet de refondation de l'école. Nous avons un rôle à jouer dans l'organisation des temps éducatifs. »

● **Le recteur de l'académie** : « Ce décret et la loi de refondation de l'école sont totalement imbriqués. Il y a un consensus général pour remettre en cause les rythmes actuels » (*cris de la salle* : « Non ! »).

● **Un animateur** : « Il y a trois ans, je pouvais vivre avec un temps plein. Maintenant le périscolaire, c'est de pire en pire. Des personnels sont embauchés pour huit heures de travail ! »

● **Un responsable syndical** : « J'exprime le sentiment de l'immense majorité des collègues. La grève de mardi a été historiquement la plus réussie que j'ai connue en trente ans de carrière. Il va falloir en tenir compte. Vous avez décidé que la priorité était la question des rythmes scolaires. Aucun expert ne la lie à l'échec scolaire. Il faut créer massivement des postes, il faut rétablir les postes de RASED (*réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté* — NDLR), il faut abroger les programmes de 2008 de Darcos. Que l'Etat remplisse ses obligations, et la mairie les siennes ! Et on verra après ! »

● **Un autre responsable syndical** : « Je m'adresse à M. le recteur car, n'en déplaise au maire de Paris, les écoles parisiennes dépendent encore de l'Etat ! Quel budget allez-vous casser pour financer (*la "réforme"* — NDLR) ? Les PVP (*professeurs de la Ville de Paris, qui interviennent en arts plastiques, en musique et en sport sur le temps scolaire*) ? Les classes découverte ? Quand la mairie de Paris va-t-elle arrêter de prendre les élèves en otage ? Vous créez un conflit irréductible entre les enseignants et la mairie ! »

● **Une mère d'élève, du XVIII^e arrondissement** : « Qu'advient-il des RASED ? Quel va être le statut de nos animateurs ? Actuellement, les élèves n'ont pas assez de place

dans les ateliers bleus (*activités organisées dans les écoles après le temps scolaire, pour un nombre limité d'enfants* — NDLR) !

Avec la réforme, tous les enfants seraient concernés, comment allez-vous faire ?

Et quant à la pause de midi qui est déjà très longue, vous voulez la rallonger ! »

● **Un directeur d'école** : « Je suis le père d'un enfant de 4 ans. Il est actuellement, de 8 h 30 à 16 h 30, quatre jours par semaine à l'école, et il devrait y aller en plus le mercredi matin ! En quoi est-ce un allègement ? Je suis aussi, depuis quinze ans, directeur d'école. Tous les midis, il manque des surveillants à la cantine. Commencez par en embaucher ! Le projet de décret de M. Peillon prévoit d'abaisser le taux d'encadrement du périscolaire de un animateur pour 12 élèves à un pour 18 élèves en élémentaire !

Nous étions 3 600 dans la rue mardi dernier, j'ai compté les manifestants ! Trois fois plus qu'en 2002, où vous avez dû abandonner un premier projet de modification du temps scolaire. Alors, avec les parents d'élèves, nous vous le disons : vous allez retirer ce projet ! »

● **Une mère d'élève du XIX^e arrondissement** : « Nous nous sommes livrés à un calcul rapide. Il y a plus de 15 000 élèves dans le premier degré dans le XIX^e.

Ce qui, à 18 élèves par intervenant, nécessiterait 833 intervenants par jour (...). Soit la mairie n'a pas eu le temps et les compétences pour se livrer à ce calcul, soit on nous prend pour des imbéciles (...).

Par ailleurs, quand Colombe Brosset (*représentant la municipalité* — NDLR) indique dans son courrier que « ce temps libéré pourrait permettre de proposer des activités autour de (...) l'égalité fille-garçon, (...) du développement durable », n'est-ce pas faire entrer dans l'école, via le périscolaire, des valeurs idéologiques ? »

● **Une mère d'élève du XVIII^e arrondissement** : « L'école, c'est pour enseigner ! Ce sont les familles qui éduquent les enfants ! »

● **Un responsable syndical des personnels de la Ville de Paris** : « Nous étions en grève avec vous, les enseignants, mardi dernier. La plupart de nos emplois sont précaires, on va ajouter de la précarité à la précarité ! Mesdames et messieurs les élus, nous vous demandons le retrait de cette réforme ! »

● **Dominique Dupuis, présidente de la FCPE Paris** : « On s'est prononcés avec la FCPE en faveur du projet. Je reçois des SMS de parents qui veulent travailler sur ce projet, mais il y a énormément d'inquiétude, effectivement. »

● **Un directeur** : « Il n'y avait pas d'urgence à s'occuper des rythmes ! Par contre, il y avait urgence à rétablir les RASED ! Il y avait urgence à mettre fin à l'absence de moyens pour intégrer les enfants handicapés ! J'en pleure de rage tous les jours de ne pouvoir aider ces enfants correctement. Les moyens affectés à la réforme des rythmes auraient dû être utilisés pour cela ! »

● **Un père d'élève** : « J'ai trois enfants. Je suis convaincu que ce projet sera porteur d'inégalités et d'injustices ! »

● **Un professeur de la Ville de Paris en éducation physique** : « Je ne veux pas sortir du temps scolaire. Je suis une enseignante et je veux le rester ! »

● **Didier Jacquemin, délégué de l'association "Franches et Francs camarade" agréée par le ministère de l'Éducation nationale** : « A Rennes, Brest, Toulouse, des expérimentations ont eu lieu dans le cadre du projet éducatif territorial » (*la salle* : « L'éducation doit rester nationale ! »).

● **Un instituteur du XVIII^e arrondissement** : « Dans mon école, il y a 308 élèves, dont 280 mangent à la cantine, et une petite cour de 40 mètres carrés. On menace de m'enlever quatre salles de classe pour les donner au collège voisin, alors que j'en ai besoin pour les activités. »

● **Une institutrice du XIX^e arrondissement** : « Notre école est en Zep 4 et on n'a pas de RASED ! Ce qu'on veut, c'est moins d'enfants, plus de collègues. La culture, ce

n'est pas seulement le périscolaire, c'est surtout ce qu'on fait en classe ! »

● **Une institutrice du XVIII^e arrondissement** : « M. le Recteur, comment pouvez-vous nous lâcher, nous laisser aux mains des potentats locaux ? L'école est en train de devenir un centre d'éducation ! La réalité, c'est que vous avez la régionalisation à faire passer ! Retirez votre réforme ! Personne ne croit une minute que ce sera l'intérêt des enfants ! Vous croyez que nous, on ne le connaît pas l'intérêt des enfants ? »

● **Une jeune institutrice stagiaire** : « Je passe une bonne partie de mon temps dans ma classe, à la pause de midi ; la plupart du temps je travaille et je reviens même souvent le mercredi. On va prendre les tables et mon matériel le midi pour les activités. Quels repères auront les enfants si l'école est tantôt un lieu de savoir, tantôt un lieu d'activité récréative ? »

● **Colombe Brosset, représentant la municipalité**, répond, sous les huées de plus en plus fortes : « Il va falloir élaborer des projets école par école avec les directeurs de centres de loisirs, avec les parents, tous les acteurs. Certes, il faudra prendre garde aux dérives sectaires du fait de l'appel aux associations, mais il faut y aller... »

● **La réunion est levée et toute la salle scande** : « Retrait ! Retrait ! » ■

Le décret sur les rythmes scolaires, une remise en cause frontale de l'école républicaine

— Le 26 janvier, le gouvernement a fait paraître au *Journal officiel* le décret 2013-77 du 24 janvier 2013 « relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires ».

— A compter de la prochaine rentrée de septembre (ou celle de l'année suivante), ce décret porte à 4 jours et demi (contre 4 jours actuellement) la semaine d'école. Sauf exception, le mercredi matin sera travaillé, dit le décret. La semaine scolaire comprendra dorénavant « des activités pédagogiques complémentaires en groupes restreints pour l'aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages, pour une aide au travail personnel ou pour une activité prévue par le projet d'école, le cas échéant en lien avec le projet éducatif territorial ».

— Le projet éducatif territorial, institué par le projet de loi sur la « refondation de l'école » (*lire page 5*), est décidé sous l'autorité de la municipalité concernée. C'est donc une remise en cause frontale de l'école républicaine et la voie ouverte à un désengagement progressif de l'Etat.

— Ces « activités » seront à la charge financière des communes, qui peuvent, jusqu'au 31 mars, décider du report d'un an de l'application de la « réforme » dans leurs écoles.

ÉDITORIAL

Le gouvernement s'engage sur la voie de la guerre sociale

Daniel Gluckstein, secrétaire national du POI

Exagérons-nous en écrivant que le gouvernement français, en guerre au Mali, est également entré en guerre sociale contre sa propre classe ouvrière ? Examinons les faits.

Le journal *Les Echos*, qui, généralement, exprime avec une certaine retenue les intérêts de la classe capitaliste, consacre un éditorial ce 23 janvier au chantage exercé par la direction de Renault. On y lit : « La réalité économique est implacable. (...) Pour produire, la France doit gagner en compétitivité. Et les ouvriers risquent de faire office de variable d'ajustement. Pour se sauver de la faillite, les ouvriers américains ont accepté une baisse des prestations sociales financées par GM ou Chrysler. Pour sauver leurs usines, les ouvriers espagnols de Renault ont accepté une nouvelle grille salariale moins généreuse. Pour les ouvriers de l'automobile française, un nouveau contrat social est en train de s'écrire et le stylo est tenu par Renault. (...) Aujourd'hui, Renault est malade et seule une thérapie de choc semble pouvoir sauver le losange. On peut le regretter mais le point paraît atteint où il n'est plus possible de le refuser. » N'est-ce pas un langage de guerre contre la classe ouvrière et ses garanties collectives ?

Ce qui donne au capital financier une telle arrogance, c'est la certitude qui est la sienne de disposer d'un gouvernement soumis à ses exigences, face à la déferlante des licenciements notamment. A PSA, non seulement rien n'a été fait pour bloquer le plan, mais Moscovici a même osé déclarer « qu'il faudra sans doute aller plus loin » que les 8 000 suppressions d'emplois !

A Arcelor, c'est le gouvernement qui signe avec Mittal la liquidation de l'aciérie. A Renault, l'Etat actionnaire ne lève pas le petit doigt. Et maintenant, le gouvernement s'apprête à transposer dans la loi l'accord Medef/CFDT (préparé par la circulaire du ministre Sapin), un accord dont la seule fonction est de casser le Code du travail pour faciliter licenciements et baisse des salaires, et ramener au niveau de l'entreprise l'ensemble des relations sociales ! Et ce n'est pas tout ! Outre ce projet de loi (à l'ordre du jour du Conseil des ministres du 6 mars), l'Assemblée nationale est appelée à voter, dans les prochains mois, le projet de loi Peillon contre l'école publique, l'acte III de la décentralisation qui veut balkaniser la République, sans parler des projets qui touchent aux retraites et à la Sécurité sociale.

C'est bien une guerre déclarée par le gouvernement contre les droits ouvriers et le mouvement ouvrier, et contre la démocratie, une guerre dont les commanditaires sont l'Union européenne, le Fonds monétaire international et le capital financier. Les travailleurs, les partisans de la démocratie, les élus, les organisations ouvrières sont en état de légitime défense. Légitime est le refus des confédérations CGT et CGT-Force ouvrière de ne pas signer l'accord Medef/CFDT. Légitime l'aspiration qui monte à la mobilisation dans l'unité pour rejeter les plans d'austérité et les contre-réformes.

Comment aider au mouvement concret qui bloquera la politique du gouvernement, ouvrant la voie à la rupture avec la dictature de la trioka et empêchant ainsi que notre pays ne sombre dans une situation à la grecque ? C'est la question centrale, au cœur de la préparation du congrès « ouvert », IV^e Congrès du Parti ouvrier indépendant.

Le Front de gauche et l'accord sur la flexibilité

Marie Stagliano

Le Front de gauche est-il pour débattre d'amendements à l'accord Medef-CFDT du 11 janvier sur la flexibilité-compétitivité, ou est-il pour sa non-transcription en loi ? D'un côté, Pierre Laurent, secrétaire national du PCF, a déclaré au cours d'un meeting du Front de gauche, à Metz le 23 janvier dernier : « Il n'est pas question de transcrire cet accord dans la loi comme nous le demande le gouvernement. C'est un mauvais compromis. »

Un texte « tout bénéf pour le Medef », a lancé Jean-Luc Mélenchon, au cours du même meeting. Le Parti de gauche renchérit sur son site : « Cet accord est historique, car s'il était transposé en loi comme prévu, c'est la mort du Code du travail. »

Que l'accord Medef-CFDT, que la CGT et Force ouvrière ont refusé de signer, ne soit pas retrans-

Un débat... pour amender l'accord CFDT-Medef ? crit dans la loi, c'est l'exigence légitime de millions de travailleurs, de syndicalistes, qui ne veulent pas voir s'appliquer les dispositions

d'un texte salué comme « historique » par le Medef.

Alors, un appel lancé « solennellement » aux parlementaires du Front de gauche contre la retranscription de l'accord, ainsi que l'annonce *L'Humanité* (26-27 janvier) ?

D'un autre côté, au cours d'un meeting du PCF à Cenon (Gironde), le 26 janvier, Pierre Laurent, a appelé le gouvernement à « laisser respirer le débat » à gauche, au Parlement, sur le récent accord sur l'emploi, rapporte l'AFP (26 janvier).

Que signifie : « Laisser respirer le débat » sur l'accord du 11 janvier ?

Sur son blog, Jean-Luc Mélenchon précise les choses : « Rien ni personne n'oblige ni le gouvernement ni le Parlement à reprendre l'accord tel quel.

En République, le législateur est libre de voter comme il le croit juste.

Il n'existe pas de mandat impératif. D'ailleurs, le Code pénal punit sévèrement les tentatives de faire voter ou d'empêcher de voter un législateur selon ses convictions. Les députés pourront donc reprendre l'accord. Ou inscrire dans la loi tout autre chose.

Les députés et sénateurs du Front de gauche déposeront des amendements, cela va de soi. Ils créeront le débat. »

Les choses sont dites clairement : un débat... pour amender l'accord Medef-CFDT. Il y a là, pour le moins, une contradiction, que les dirigeants du Front de gauche devront lever.

Amiens (Somme)

Nouvelle menace sur les 1 250 salariés de Goodyear

Amiens-Nord. A la porte de l'usine Goodyear, les travailleurs sont dans l'attente. Ils ont appris par la presse que le patron voulait annoncer au comité d'entreprise du 31 janvier la fermeture totale de l'usine en 2014. « C'est une campagne de bourrage de crâne par les médias au compte du patron, pour faire pression sur nous et nous imposer des restructurations et la flexibilité que l'on refuse depuis cinq ans », dit l'un des travailleurs. Un autre : « Le patron veut liquider l'usine, il fait fabriquer ailleurs. Avant, on produisait 6 000 pneus par jour, aujourd'hui, on en fait 500 ! »

Photo AFP



Devant la caméra de FR3 Picardie, le délégué CGT, Mickaël Wamen, dénonce les deux responsables : le patron et Hollande, qui était venu comme candidat l'an dernier sur le parking de l'usine pour dire qu'« il ferait interdire les licenciements boursiers ». Dans un autre entretien avec la presse, il déclare : « Il y aura peut-

être un projet de fermeture, mais il n'y aura pas de fermeture. (...) Il y aura des actions. Cela fait cinq ans que Goodyear n'a pas licencié un seul salarié. On va faire ce qu'on a fait depuis le début. »

Dès 2007 en effet, Goodyear avait tenté d'imposer aux travailleurs un passage aux 4 x 8, avec des tranches horaires le week-end.

Les travailleurs, avec le syndicat CGT, avaient refusé l'accord. La direction avait alors menacé de supprimer 402 emplois ; puis, en 2009, elle proposait une nouvelle restructuration. La CGT, appuyée par l'écrasante majorité des travailleurs, a fait annuler par la justice ce plan dit « social ». A plusieurs reprises, la justice a rendu un avis favorable au syndicat.

Le journal patronal *Les Echos* (28 janvier) écrit : « Quand l'échec du dialogue social mène à la catastrophe. » Et il cite un expert : « On a eu plusieurs occasions de boucler un accord raisonnable, avec des indemnités de départ de 150 000 euros brut par salaire, mais le syndicat majoritaire a refusé. » L'article du quotidien financier pointe du doigt le refus de la CGT Goodyear d'accompagner les plans de licenciements du patron.

Un autre syndicaliste explique que son rôle n'est pas de négocier les primes de départ, comme cela s'est fait à Continental-Clairoix (Oise), mais de s'opposer aux licenciements.

La liste est longue, en effet, des plans « sociaux » en Picardie : Bosch, à Beauvais ; Sodimatex, à Crépy-en-Valois ; Cyclam, à Amiens ; Continental, à Clairoix. En cinq ans, près de 15 000 emplois industriels ont été supprimés en Picardie, notamment dans l'automobile.

Correspondant ■

Industrie automobile

Crise à PSA-Aulnay

Correspondants

La grève a démarré le 16 janvier à l'usine PSA d'Aulnay. Une grève qui touche près de 400 ouvriers à l'appel de la CGT, de SUD et de la CFDT. La presse a évoqué des tensions avec des non-grévistes, que la direction, de toute évidence, a tenté de faire monter en graine. De fait, nombre de travailleurs ont été renvoyés chez eux. Situation tendue, mais en même temps, il y a grève, reconduite d'ailleurs le lundi 28 janvier quand les travailleurs sont revenus lors de la réouverture du site. Situation contradictoire qu'un gréviste résume ainsi : « Sur la banderole que nous portons quand nous défilons dans

l'usine, il est écrit : "Non à la fermeture de PSA Aulnay". Mais dans les discours des responsables, il n'en est pas question. Il n'est question que de faire pression sur la direction dans le cadre des négociations prévues pour le 29 janvier, pour obtenir plus de mesures d'accompagnement du plan, plus de primes de reclassement, plus de départs en retraite. »

Un autre gréviste explique : « Cela fait déjà plus d'une semaine que nous sommes en grève. On ne peut pas accepter la fermeture de l'usine. Mais en même temps, je me pose la question : pourquoi les dirigeants de nos organisations syndicales ont-ils laissé les choses arriver à ce niveau, pourquoi ont-ils laissé le patron diriger le bateau tout seul et prendre des déci-

sions tout seul, sans s'unir à temps pour le contrecarrer ? Dans notre atelier, au mois de juillet, à 17 intérieures, nous avons fait grève et cette grève a bloqué toute l'usine. Je ne comprends pas, et beaucoup de camarades autour de moi ne comprennent pas. Pourquoi, après la publication des rapports Sartorius et Secafi, les dirigeants des syndicats n'ont pas continué le combat pour exiger le retrait du plan et le maintien du site ? Aujourd'hui, on nous dit que le combat qu'il faut mener, c'est celui du reclassement. On nous dit qu'il faut obtenir des mesures pour que les gens puissent sortir au moins avec une grosse enveloppe. Moi, je crois, qu'encore aujourd'hui, le combat devrait être dans le sens contraire : lutter pour

la non-fermeture. Même aujourd'hui, ce serait encore possible, à condition que, au lieu de se diviser, les syndicats s'unissent pour l'obtenir. »

DERNIÈRE MINUTE

Le 29 janvier, la cour d'appel de Paris a suspendu le plan de restructuration du groupe, qui n'aurait pas rempli ses obligations à l'égard du comité d'entreprise européen. La conséquence en sera que les délais prévus par la direction vont être rallongés de plusieurs semaines, peut-être davantage. Un délai supplémentaire d'organiser le combat pour le retrait du plan et le maintien de tous les emplois et de tous les sites ?

Billet

Le "mea-culpa" de Montebourg

Yan Legoff

On se souvient des critiques du ministre du Redressement productif, Arnaud Montebourg, l'été dernier, après l'annonce du plan de milliers de suppressions d'emplois chez PSA, présenté par son patron Philippe Varin. Depuis, les choses se sont arrangées entre eux, le gouvernement a remballé ses critiques et a même accordé à PSA une garantie d'emprunt de 7 milliards d'euros, sans que la direction de l'entreprise ne change son plan d'un iota. Sur France 2 le 24 janvier, Arnaud Montebourg est même allé jusqu'à déclarer : « J'ai beaucoup d'estime pour M. Varin, c'est un homme très droit, ce n'est pas facile pour lui... » Les ouvriers de PSA apprécieront cette sollicitude ministérielle envers celui qui veut les mettre à la porte. Et qu'a dit le ministre sur Renault (dont l'Etat est encore l'actionnaire principal) qui a annoncé un plan de 7 500 suppressions d'emplois ? La direction exige, en prime, un accord

de flexibilité, calqué sur l'accord interprofessionnel conclu le 11 janvier dernier entre le Medef et la CFDT, sans quoi, elle fermera des usines. Ce n'est pas un souci pour Arnaud Montebourg. Il a juste un amendement à suggérer au P-DG, Carlos Ghosn : « Dans la mesure où Renault est en train d'organiser finalement un travail sur l'entreprise avec les partenaires sociaux, il n'est pas absurde de demander à M. Ghosn de faire un effort sur ses propres émoluments puisque des demandes sont formulées à l'égard des salariés. » Le P-DG peut bien abandonner quelques fractions de ses émoluments annuels de 13,3 millions d'euros, en échange de quoi les travailleurs de Renault pourraient accepter, selon le ministre, le blocage de leur salaire, l'abandon de 13 jours de congés, la mobilité forcée et 7 500 suppressions de postes. Monsieur Montebourg appelle cela « faire un travail sur l'entreprise ». Au gouvernement, on a le souci de « l'équité » et de la « justice »...

En bref

L'HÉMORRAGIE DES EFFECTIFS DE FONCTIONNAIRES D'ÉTAT CONTINUE

Dans un dossier sur les fonctionnaires, *Le Parisien* (28 janvier) rappelle les suppressions de postes prévues par le gouvernement cette année. « La cure d'amaigrissement continue, commente le journal, même si elle est moins importante que sous la droite. » Ce qui n'est pas entièrement exact. Dans certaines administrations, comme celle des Finances publiques, c'est deux départs à la retraite sur trois qui ne seront pas remplacés. « C'est plus que sous Sarkozy ! », s'empare un syndicaliste.

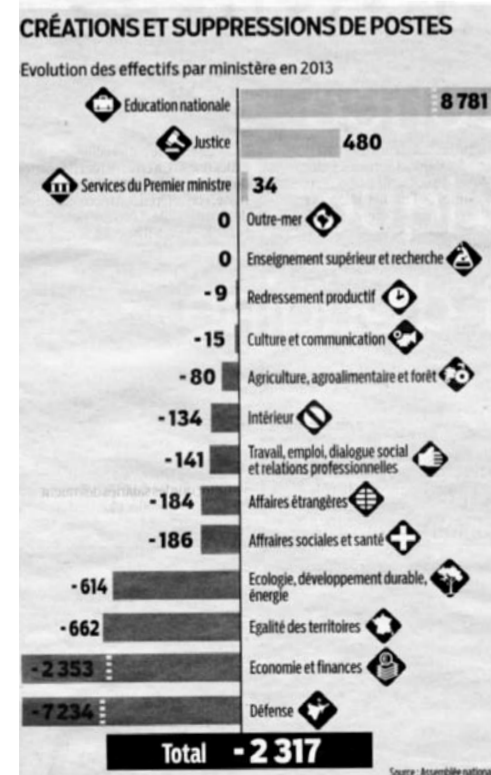


Photo DR

Projet de loi de refondation de l'école

Une menace contre tout le système national d'enseignement public et l'ensemble de ses personnels

Confrontation

« Pour moi, le projet de refondation est un immense gâchis », déclarait un enseignant lors d'une réunion sur le projet de loi Peillon, le 24 janvier, à Malakoff (Hauts-de-Seine) animée par le rapporteur du projet de loi à l'Assemblée nationale, Yves Durand, en présence de 150 enseignants et parents d'élèves. Et d'énumérer, comme beaucoup d'autres, les questions essentielles auxquelles il n'est pas répondu : les RASED, les effectifs, les postes... « Je trouve ça incroyable que vous ayez réussi, en six mois, à vous mettre à dos en grande partie un électorat qui, à 90 %, a voté pour vous », ajoutait cet enseignant. Une autre, militante socialiste, dira, à propos du gouvernement : « J'ai l'impression qu'on est en instance de divorce. »

La grève historique des instituteurs de Paris le 22 janvier est dans toutes les têtes. Plusieurs y feront d'ailleurs référence. Au même moment se tenait à Paris, à l'initiative du maire PS, Bertrand Delanoë, la première des quatre réunions prévues pour présenter la version parisienne du décret Peillon sur les rythmes scolaires. Un choc s'y est exprimé, entre la volonté du ministre et de ses représentants de passer en force, et la masse des enseignants, des syndicalistes et des parents qui rejettent la réforme Peillon. Ce rejet s'exprime aussi parmi les élus : « Les maires des communes rurales ne sont toujours pas convaincus par l'application de cette réforme », souligne le quotidien régional *Sud-Ouest* (23 janvier).

Le 26 janvier, le gouvernement a publié en toute hâte son décret sur les rythmes scolaires au *Journal officiel*, et la veille, le Conseil des ministres a adopté le projet de loi de refondation de l'école. Mais rien n'est réglé. Cinq fédérations syndicales de l'Éducation nationale ont décidé d'appeler à la grève nationale le 12 février pour l'abrogation du décret et l'abandon du projet de loi. La FSU et ses syndicats ne sont pas associés, à ce stade, à cet appel. Cela, contre la volonté des enseignants qui, avec leurs sections syndicales, dans des centaines de motions, se prononcent pour la grève nationale dans l'unité de toutes leurs fédérations. Les dirigeants de la FSU feraient bien de ne pas oublier trop vite la position prise par 58 sections départementales de leur syndicat du primaire, le SNUipp, qui, le 8 janvier dernier, les ont amenés à voter contre le décret Peillon au Conseil supérieur de l'éducation. D'ores et déjà, dans plusieurs départements, des sections départementales du SNUipp envisagent de répondre favorablement à l'appel à la grève le 12 février. Rien n'est joué.

Laurence Fayard

Le projet de loi de refondation de l'école est totalement adossé à l'acte III de la décentralisation. La mise en place de projets éducatifs territoriaux ne concerne pas uniquement l'école primaire, mais également les personnels du secondaire (article 40).

Les personnels du second degré se retrouveraient sous la double tutelle de l'Etat et des collectivités. Le conseil d'administration « se prononce sur le contrat d'objectifs conclu entre l'établissement, l'autorité académique et, le cas échéant, la collectivité territoriale de rattachement » (article 38). Le renforcement de la place des collectivités, voire des entreprises, dans les conseils d'administration, soumet les établissements aux collectivités territoriales et aux besoins des bassins d'emplois.

► **L'article 40** rend possible les activités périscolaires associant établissements scolaires, fondations et associations. Par exemple, les cours d'enseignement artistique sont remplacés par des « parcours d'éducation artistique et culturelle » fondés sur un partenariat avec les collectivités locales et les associations. Selon le lieu où ils habitent, les élèves auraient le droit à un enseignant certifié par l'Etat, un intervenant extérieur, un animateur, ou rien du tout.

► Les régions disposeraient de la maîtrise totale de la carte des formations des lycées professionnels : CAP, bac pro, BTS (article 16 bis). Pour les jeunes, c'est la soumission des for-

mations aux besoins économiques locaux. Pour les personnels, le projet accélère le transfert des missions éducatives aux collectivités, avec, à terme, le danger d'un transfert des personnels de la fonction publique d'Etat à la fonction publique territoriale, comme nos collègues techniciens, ouvriers et de service (TOS) après 2003.

LES PERSONNELS DU SECOND DEGRÉ PLACÉS SOUS LA DOUBLE TUTELLE DE L'ÉTAT ET DES COLLECTIVITÉS

► L'apprentissage serait développé, en particulier en mixant les publics dans des lycées polyvalents : « Ces campus pourront accueillir différentes modalités de formation (statut scolaire, apprentissage, formation continue, validation des acquis de l'expérience) » (page 38, annexe de la loi).

L'enseignement professionnel, arraché au patronat à la Libération, est menacé. Faudrait-il redonner à ceux qui ferment les usines la responsabilité de la formation des jeunes, sous couvert d'apprentissage et de stages ? Que deviendraient les qualifications reconnues dans les grilles salariales et les conventions collectives ?

Il est prévu la mise en place « d'un conseil école/college pour faire des propositions à cet égard, les modalités figurant dans les projets d'établissements et d'écoles ». Donc, activités en commun école primaire/college, dans un système où il n'y aurait plus de niveau à atteindre.

► **L'article 36** permet d'ailleurs les échanges de services entre professeurs des écoles et les enseignants du

collège. Il y aurait autant de projets que d'établissements, dérogeant ainsi aux programmes nationaux et aux obligations de services statutaires des enseignants. Le socle commun de compétences est consacré. Le passage d'une organisation des enseignements par disciplines disparaît, au profit d'une organisation par « compétences ».

► **L'article 34** introduit le « contrôle de compétences » au baccalauréat. Pour la filière générale, la généralisation du contrôle continu remet en cause le bac comme diplôme national.

D'ailleurs, la réforme du lycée est confirmée et même aggravée. Vincent Peillon poursuit la suppression des horaires disciplinaires, pour mettre en place « des pratiques pédagogiques innovantes (travaux personnels encadrés en terminale, projets interdisciplinaires, amélioration de l'accompagnement personnalisé...) » (page 38).

► Enfin, en abandonnant aux régions son service public d'orientation scolaire, l'Etat livre la jeunesse aux demandes spécifiques et locales des entreprises, dont la seule préoccupation est d'obtenir les meilleurs flux, la main-d'œuvre la mieux « adaptée » et la plus rentable.

► Les valeurs de l'école républicaine, c'est l'obligation d'instruire, c'est la gratuité, c'est la laïcité. C'est tout ce qui a permis d'établir en droit l'égalité d'accès au savoir, tout particulièrement les statuts nationaux des personnels, statuts qui les ont libérés des tutelles cléricales, des pres-

sions économiques et politiciennes. Avec la territorialisation, c'est l'éclatement du caractère national de tout le système d'enseignement qui est ainsi programmé. De même que la casse des statuts nationaux. Les enseignants, les parents refusent la destruction de l'Éducation nationale. Le rejet de ce projet de loi est grandissant. Partout, en assemblées générales, les personnels adoptent des motions en direction du ministre pour en exiger le retrait.

Correspondant ■

DOCUMENT

Appel de l'interfédérale de l'éducation pour une grève nationale le 12 février (extrait)

Les fédérations FERC-CGT, FNEC FP-FO, SUD Education, CNT, réunies le lundi 28 janvier 2013, soutiennent les initiatives qui ont déjà été prises et qui seront prises par les personnels et leurs organisations syndicales.

Elles appellent les personnels à se réunir et à construire la mobilisation par la grève le 12 février 2013, — pour une amélioration des conditions de travail et de rémunération, — pour l'abandon du projet de loi d'orientation sur l'école, — pour l'abrogation du décret sur les rythmes scolaires.

Les fédérations syndicales de l'éducation se retrouveront rapidement après le 12 février pour envisager les suites à donner à cette action.

Rythmes scolaires

Assemblée générale de l'Association des maires de Gironde

“Il est anormal que les communes financent un projet éducatif qui relève de l'Éducation nationale”

Le gouvernement a mis en place un dispositif pour que, sous l'égide des associations de maires, des directeurs académiques de l'Éducation nationale (DASEN) et des recteurs, se tiennent dans tous les départements des réunions sur la réforme des rythmes scolaires. Objectif : convaincre les maires d'appliquer la réforme dès la rentrée 2013. Mais alors que grandit le rejet des projets Peillon parmi les enseignants, il s'amplifie également chez les élus. C'est ce qui s'exprime dans le compte rendu que nous publions.

“Nous sommes une commune de 700 habitants. Avec quels crédits voulez-vous qu'on le fasse ? Je ne vois pas comment on fera, on n'en a pas les moyens. C'est clair, on ne pourra pas le faire, on ne le fera pas. » Applaudissements nourris des 250 élus présents à l'assemblée générale de l'Association de maires de Gironde. C'est la première intervention d'un maire dans la salle, après celle des responsables de l'Association des maires de Gironde, puis du recteur et du DASEN. Le ton est donné. « J'ai fait mes calculs, pour trois classes et 80 élèves, ce sera entre 18 et 20 000 euros, explique le maire de Gauriac. Nous n'avons pas les capacités de financement nécessaires. Il est anormal que les communes financent un projet éducatif, qui relève de l'Éducation nationale. »



Photo AFP

transfert financier, c'est nous qui payons. » A nouveau, applaudissements nourris de la salle.

“CETTE FOIS, ON VA METTRE LE NEZ DANS LA PÉDAGOGIE”

Dans une réunion en Haute-Gironde, initiée par le député, un maire, se déclarant plutôt favorable à la réforme, pose ainsi la question : « Cette fois, on va mettre le nez dans la pédagogie. Nous avons de bonnes relations avec les enseignants. Mais si on touche à leur emploi du temps ? Ils vont accepter de débaucher plus tard ? D'avoir des trous dans la journée ? Il va y avoir des tensions. Ils sont déjà dans la rue ces jours-ci, alors... Qui arbitrera ? »

Le député (PS) : « Eh bien, il y aura des trous dans leur emploi du temps ! » A l'instar des régions qui deviendraient maîtres d'œuvre, à la place de l'Etat, de la formation professionnelle initiale et continue ainsi que de l'orientation, etc., les communes ou les intercommunalités mettraient la main sur l'enseignement primaire. Car, si les petites communes « n'ont pas les moyens », qui va prendre en charge la réforme des rythmes scolaires ? « Il faudra que les communes voient ça entre elles, a déclaré le député, pour éviter que ce soit le cantonnier qui s'occupe des enfants dans la dernière demi-heure. »

Christian BAQUÉ, conseiller municipal, Mombrier ■

En bref

Le 22 janvier, les personnels des écoles de Paris étaient en grève avec les enseignants

Le 22 janvier, à Paris, n'en déplaise à Jean-Christophe Cambadélis, Bertrand Delanoë ou Colombe Brossel, la grève et la manifestation contre l'aménagement des rythmes scolaires n'était pas « corporatiste ». Pour preuve, les professeurs de la Ville de Paris (PVP), appelés par le SNA-DEM-UNSA, ainsi que les personnels des écoles (agents techniques, agents spécialisés des écoles maternelles, gardiennes, animateurs...), appelés par le syndicat FO de la Ville de Paris, ont très largement suivi le mot d'ordre de grève et ont participé sous leur banderole à la manifestation. Les personnels comprennent le sort qui leur est promis : atteintes importantes à leur statut (temps de travail, temps partiel, normes d'encadrement, conditions de travail insupportables...). Et comme ils connaissent l'intérêt des enfants, ils ne peuvent accepter.

■ Correspondante

Usine LU-Cestas (Gironde)



Photo AFP

Grève unie pour la défense du salaire

Cestas (Gironde),
23 janvier, 16 h 30

Nous nous sommes rendus à Cestas, à l'appel d'une ouvrière de l'usine LU, où les salariés sont en grève depuis le lundi 21 janvier, avec leurs syndicats unis (CGT, FO, CFDT). Ils sont une cinquantaine à l'entrée, avec drapeaux. C'est que la grève est organisée, nous dit Stéphane Sedeau, délégué CGT, présent à ce moment-là, par tranches tournantes de deux heures, par secteur (fabrication, conditionnement) et par équipes. Elle est ainsi suivie, dit-il, à 85 % en moyenne par les salariés (environ 520 en CDI, 80 intérimaires et CDD). L'ouverture de la négociation annuelle obligatoire (NAO) a déclenché le mouvement sur les seize sites du groupe en France. A la revendication d'augmentation salariale de 3 à 3,5 %, la direction du groupe Kraft Foods, qui a repris LU il y a trois ans et réalise d'énormes bénéfices,

oppose 0,5 % au 1^{er} mars puis 0,6 % au 1^{er} octobre. A cela s'ajoute la refonte de la grille salariale, l'individualisation du salaire d'une catégorie de personnels, entre autres, et aussi la prétention de la direction de contraindre les salariés à financer l'augmentation des « charges sociales » par un prélèvement d'un tiers de leur prime d'intéressement. Pour Chantal, ouvrière du rang, cela représente, une perte de 500 euros annuels... « On cotise, et il faut qu'on paie la leur ! » A Cestas, les salariés, en butte depuis un an (prise de direction effective par le groupe Kraft Foods) aux pressions sur la productivité, au développement de l'intérim, semblent déterminés, et ont décidé depuis le 21 janvier, avec leurs syndicats, en assemblée générale quotidienne, et encore le 25 janvier au soir, de poursuivre le mouvement jusqu'au 29 au moins, date de la prochaine rencontre nationale.

Correspondant ■

Loi sur les contrats de génération/Article 5 bis

Le ministre du Travail veut dissoudre le corps des contrôleurs du travail

La loi sur les contrats de génération est actuellement en discussion à l'Assemblée nationale. Faisons d'abord un sort à l'article 5 bis, ajouté en toute hâte par le gouvernement, et qui constitue la première pierre d'une réforme de l'inspection du travail. Réforme dont Sapin espère qu'elle règlera définitivement le sort de ce corps de contrôle plus que centenaire et qui a toujours été considéré comme gênant par le patronat. Il s'agit, dans cet ajout, de dissoudre le corps des contrôleurs du travail qui sont adjoints des inspecteurs. Cinq cent quarante d'entre eux passeraient inspecteurs, les autres basculeraient dans un corps interministériel. Il s'agit également de profiter du départ à la retraite de 50 % des contrôleurs du travail dans les dix ans. En réalité, seuls 15 % des agents bénéficieraient de ce plan. Le ministre indique lui-même que cette mesure va lui permettre de mettre en place « une transformation profonde » de l'inspection du travail en scissionnant les parties « emploi » et « travail ».

Dans un discours, le ministre du Travail vient de confirmer que les procédures d'homologation des PSE qui sont contenues dans l'accord interprofessionnel du 11 janvier ne seraient pas déléguées aux agents de l'inspection du travail. En cassant la section d'inspection du travail, organe de base de l'inspection (dont le chef de service est inspecteur du travail, avec une indépendance garantie par la convention n° 81 de l'Organisation internationale du travail et consacrée par le Conseil d'Etat), il s'agit de transformer les inspecteurs en managers à la botte du ministre, notamment en matière de poursuites pénales. Cette réforme a été entourée des formules les plus hypocrites qui soient. Mais patiemment, appuyés sur leur attachement profond à leur mission, les agents de toutes catégories des services de l'inspection sont en train de se forger leur conviction sur cette réforme et sur les moyens d'y faire face.

Correspondant ■

La Poste

A propos de l'accord-cadre sur la "qualité de vie au travail"

Simon Hascouët

Les annonces de filialisation, de fermetures de services, de suppressions d'emplois se multiplient à La Poste. De très nombreux syndicats considèrent que la feuille de route de l'accord-cadre issu du rapport de la commission Kaspar, soumis par la direction à la signature des fédérations syndicales jusqu'au 21 janvier, n'est pas la leur, que le préalable demeure, plus que jamais, l'arrêt des suppressions d'emplois et des réorganisations.

Après tout un développement sur « la reprise des réorganisations à La Poste », on peut lire en conclusion d'un article du journal *L'Humanité*, daté du 23 janvier 2013 : « La négociation ouverte par La Poste à la suite de la remise du rapport Kaspar en septembre dernier sur la situation sociale de l'entreprise, a abouti à un texte qui était soumis à signature jusqu'à lundi. La CFDT a annoncé qu'elle le signerait, la CGT et SUD le rejettent pour insuffisance. Le texte prévoit des mesures immédiates, mais surtout un calendrier de huit négociations thématiques qui doivent être ouvertes au premier semestre 2013 » (FO a, depuis, signé). Comme nous allons le voir, la réalité est quelque peu différente. Mais faisons d'abord un bref retour en arrière. A de nombreuses reprises, plusieurs fédérations postales ont affirmé, à juste titre, « qu'elles ne pouvaient adopter le rapport Kaspar comme feuille de route », « que nos revendications demeurent », exigeant l'ouverture de véritables négociations.

Rappelons l'objectif du rapport Kaspar

Après avoir chaleureusement soutenu la stratégie de La Poste, Jean Kaspar, ancien secrétaire général de la CFDT, estimait qu'il fallait que la mutation engagée (notamment avec la privatisation de 2010) aille à son terme (page 49 du rapport de la commission Kaspar). « L'entreprise a besoin de plus de souplesse pour gérer des changements plus continus », « le principe des gains de productivité n'est en lui-même pas en cause », poursuivait le rapport, dénonçant « la rigidité du modèle social de La Poste. » Dans un contexte explosif (nombreux conflits et plusieurs drames), Kaspar préconisait : « Associer les partenaires sociaux le plus en amont possible des choix stratégiques est indispensable pour créer un climat de confiance » (page 50). « Les syndicats doivent quant à eux adapter leurs pratiques pour mieux prendre en compte les contraintes organisationnelles » (page 34). Très nombreux sont les militants syndicaux, les syndicats départementaux qui ont dénoncé la commission Kaspar comme étant en réalité la tentative de mettre en place une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC), afin de faire lâcher prise aux fédérations sur les revendications et leur substituer la feuille de route de la direction de La Poste, c'est-à-dire les objectifs de compétitivité de l'entreprise. Ce qui signifie, entre autres, baisser de façon draconienne la masse salariale.

Cette politique est engagée depuis de nombreuses années bien sûr. Mais il y avait obligation, et c'est la raison d'être de la commission Kaspar, compte tenu de la tension sociale, de tenter d'intégrer les fédérations à cette stratégie. D'autant plus que depuis la loi de privatisation de 2010, la direction de La Poste se doit de rentabiliser au maximum afin d'attirer les capitaux privés.

Peut-on parler de véritables négociations, voire même de négociations ?

La direction de La Poste avait tenté, « à froid », de mettre en place une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences en juillet 2011, sans succès. Pour y parvenir, il fallait la commission Kaspar. Pour y voir plus clair, regardons les mesures « phares » de l'accord soumis à signature.



Photo AFP

"15 000 personnes recrutées en CDI sur la période 2012-2014"

Jean-Paul Bailly, président de La Poste, écrivait lui-même dans un communiqué de presse le 12 septembre 2012 : « La Poste s'engage à recruter 15 000 personnes sur la période 2012-2014 au lieu des 10 000 initialement prévues » (avant même le début des « négociations »). Il précise que ces 5 000 supplémentaires vont surtout servir à aider les ressources humaines de proximité. Mais le journaliste de *L'Humanité*, qui vante les « mesures immédiates de recrutement », oublie de dire que La Poste a recruté depuis 2002, mais dans un cadre de réduction massive de personnel (92 000 depuis 2002). Or les prévisions de départ de La Poste pour 2012, 2013 et 2014 sont de l'ordre de 10 000, au moins, par an. Ce qui signifie que l'accord-cadre entérine de fait la suppression d'au moins 15 000 emplois. Quant à la « dépréciation des CDD » mise aussi en avant avec l'intégration en CDI de 1 000 CDD par an sur trois ans, outre le fait qu'il y a 9 000 CDD à La Poste, il est écrit — en guise d'engagement — que le CDD « verra sa candidature examinée de façon prioritaire »... S'agissant des « mesures d'âges pour les seniors », il en découle que la revendication : « Un départ = une embauche » disparaît.

Pour quelles conséquences ?

Un correspondant nous écrit : « Dans mon département, le secteur "courrier" est divisé en trois établisse-

ments. En ce moment, la direction fait la tournée des bureaux et annonce la couleur. Dans un bureau de 17 collègues, suppression de 1,8 emploi. Dans un autre de 55 collègues, près de 5 suppressions. Au total, dans un établissement, plus de 11 suppressions sur un effectif de 230. Dans l'établissement d'à côté, les chiffres sont plus nébuleux : mais au total, à peu près 14 sur 265. »

Un autre correspondant parisien nous écrit : « Dans les centres financiers, La Poste annonce sa volonté de passer de 19 centres financiers régionaux à 9, en les spécialisant par pôle, et ainsi vient d'être décidée la suppression du service "valeurs mobilières" du centre financier de Paris, qui compte 80 emplois, décision provoquant la grève. » Dans le Val-d'Oise, c'est une restructuration/démantèlement de la totalité du courrier avec, à la clé, des dizaines de suppressions d'emplois. C'est non seulement la continuité de ce que les dirigeants de La Poste ont fait depuis des années, mais une véritable accélération, notamment depuis la loi de privatisation de 2010, maintenue par le gouvernement Hollande en application des exigences de la troïka.

Une fédération écrit le 18 janvier 2013 : « Malheureusement, depuis la transformation de La Poste en société anonyme en mars 2010 et l'ouverture du capital, le bilan peut être fait que les 2,7 milliards apportés par l'Etat et la Caisse des dépôts et consignations (CDC) n'ont servi ni au renforcement du service public, ni au personnel, ni à la diversification de ses activités. »

Et plus loin : « Les dirigeants de La Poste participent à l'implosion de l'entreprise en restant arc-boutés... Tous les signes extérieurs de la déflagration sont en place, avec des conséquences dramatiques sur la vie même des postiers. »

A l'ordre du jour, l'unité des postiers avec leurs syndicats sur les revendications

Voilà ce qu'il en est des mesures immédiates saluées par le journaliste de *L'Humanité* : une nouvelle et désastreuse dégradation des conditions de travail, qui met à l'ordre du jour la résistance unie des postiers avec leurs syndicats sur la base de leurs revendications. La direction ouvre désormais huit chantiers de « négociation » dans le cadre de la suppression d'emplois fixé par l'accord-cadre. Elle met en avant un « dialogue social de qualité », centre par centre, prenant en compte des « scénarios alternatifs présentés par les organisations syndicales » (paragraphe 2.2.2), ce que préconisait Kaspar pour intégrer les syndicats aux réorganisations. Alors, pour quoi affirmer sur un ton badin que « certes, tout n'est pas parfait, mais quand même cela va dans le bon sens » ? Répétons-le, de très nombreux syndicats considèrent que la feuille de route de l'accord-cadre n'est pas la leur, que le préalable demeure plus que jamais l'arrêt des suppressions d'emplois et des réorganisations. Rien n'est joué ! Plus que jamais, l'unité, sur la base des revendications des collègues avec les syndicats, est à l'ordre du jour.

Sécurité sociale

Appel commun à la grève

Le 7 février, le personnel est appelé à la grève par les dix syndicats signataires de la convention collective nationale

Nicole Bernard

Le 18 décembre dernier, les fédérations syndicales du personnel de la Sécurité sociale ont, une nouvelle fois, exigé de l'employeur (1) une augmentation de la valeur du point (2). La valeur du point est bloquée depuis 2010. La situation est intolérable pour les personnels.

Le directeur de l'Union nationale des caisses de Sécurité sociale (UCANSS) leur répond : « Aujourd'hui, l'UCANSS n'est pas en capacité de faire une proposition d'augmentation de la valeur du point. L'augmentation de la valeur du point est une voie difficile et étroite. L'UCANSS n'a pas le feu vert des pouvoirs publics à ce jour. »

Le message est clair et net : il n'y a rien pour le personnel de la Sécurité sociale. Rien que les restructurations, l'allongement des temps de transport, le démantèlement du service aux assurés !

Face à cette réponse, les cinq fédérations (CGT, FO, CFTD, CGC, CFTC) et les cinq organisations nationales de

cadres et d'agents de direction, en un mot, les dix signataires de la convention collective, se réunissent et appellent à la grève le 7 février.

Les revendications sont simples : — l'augmentation de la valeur du point, — la négociation de la classification, — l'arrêt des suppressions d'emplois, — l'amélioration des conditions de travail, — le gel des restructurations, contre la mobilité forcée.

Nos syndicats seront au ministère le 7 février pour exiger de Mme Touraine qu'elle les reçoive et qu'elle réponde aux revendications (3).

Cela fait des mois qu'ils demandent à être reçus. Il s'agit des salaires et de l'existence des caisses, de l'organisation de la Sécurité sociale au service des assurés.

La fédération CGT rappelle, à juste titre, que « la forte mobilisation du personnel le 8 février 2011 avait permis le retrait de la proposition de lissage des primes de vacances et l'octroi de cinq points pour tous avec effet au 1^{er} mars ». Dans une circulaire, la fédération FO fait état des réunions inter-

syndicales dans de nombreux départements, des tournées communes et de l'écho que rencontre, dans les services, l'appel dans l'unité.

L'UCANSS a reporté toutes les réunions après le 7 février. Tout le monde comprend ce que cela veut dire.

(1) C'est l'Union nationale des caisses de Sécurité sociale (UCANSS) qui est signataire, pour les employeurs et directeurs des caisses, de la convention collective nationale.

(2) L'augmentation collective des salaires, pour préserver au moins le pouvoir d'achat, dépend de l'augmentation de la valeur du point.

(3) Le 3 janvier, dans sa feuille de route, le gouvernement annonçait sa « volonté de faire évoluer le système de protection sociale en fonction des besoins nouveaux », ainsi que « des évolutions nécessaires, qu'il s'agisse de la politique familiale ou du système de retraites ». Les salariés, la population, veulent le rétablissement des droits.

C'est dans ce cadre que le personnel et ses syndicats interpellent aujourd'hui le ministre : la Sécurité sociale doit être préservée, avec ses caisses et ses prestations.

Chambéry métropole (Savoie)

Les élus, de l'UMP au Front de gauche, votent le remboursement de la cotisation foncière aux entreprises



La réunion du conseil communautaire de Chambéry métropole, le 21 janvier, et son président (PS), Louis Besson.



Photos DR

Jean Grillet

Conséquence directe de la ratification du traité européen et de la mise en place de l'acte III de la décentralisation, les collectivités locales sont au bord du gouffre. Le 21 janvier 2013, le conseil communautaire de Chambéry métropole débattait des orientations budgétaires.

RÉDUCTION DES DOTATIONS DE L'ÉTAT ET CONSÉQUENCES DE LA SUPPRESSION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE

Le document préparatoire alertait les délégués : « C'est un constat sans appel, inédit : le recul sensible des dotations devrait s'installer durablement, renforçant considérablement les effets négatifs de la suppression de la taxe professionnelle... Chambéry métropole aura vu ses dotations 2012 reculer de 787 000 euros... Dans l'hypothèse basse, la perte cumulée des dotations pour 2014 et 2015 devrait atteindre 1,2 million d'euros. » Ces réductions massives de crédits ne préparent-elles pas une attaque frontale contre les investissements publics, contre les charges de fonctionnement (notamment les dépenses de personnel) et contre la population (augmentation des impôts locaux) ? Mais l'essentiel de la réunion a tourné autour des conséquences de la suppression en 2010 de la taxe professionnelle par Sarkozy.

Le gouvernement Hollande-Ayrault a entériné cette suppression, qui participe à l'asphyxie financière des collectivités locales.

900 000 EUROS EN MOINS DANS LE BUDGET 2013

Mais plus encore, la loi de finances rectificative pour 2012 (article 46) et un arrêté ministériel du 2 janvier 2013 encouragent les collectivités locales à rembourser aux entreprises « tout ou partie de la cotisation foncière des entreprises (CFE) due au titre de 2012 ». Cette CFE est une usine à gaz pour essayer de compenser partiellement la suppression de la taxe professionnelle.

Elle prend en compte le chiffre d'affaires. En clair, des entreprises, des commerçants pourront, selon le « territoire », selon les décisions des communautés d'agglomération, recevoir un chèque du Trésor public. In croyable ! Et pourtant, c'est ce qui vient de se passer à Chambéry métropole, qui va rembourser à 1 838 entreprises, commerçants ou artisans 500 euros à chacun, créant ainsi un « trou » dans le budget communautaire de 2013 de plus de 900 000 euros. Au nom de la décentralisation, des règles locales variables sont instaurées selon les « territoires », selon la puissance des lobbies locaux. Ces délibérations sont prises au mépris de la démocratie et de l'égalité des citoyens devant l'impôt.

POSITION DES ÉLUS

Tous les élus UMP et la majorité des élus du Parti socialiste ont voté cette mesure. Les élus du Front de gauche, des Verts, et une partie des élus PS, se sont dans un premier temps correctement positionnés, en déclarant vouloir refuser ce remboursement de 500 euros. Mais, au moment du vote, ils ont présenté un amendement pour modifier uniquement le montant du chèque (250 euros au lieu de 500). De fait, ces élus ont accepté de rembourser en 2013 aux entreprises un impôt payé en 2012.

LE PERSONNEL DE CHAMBERY MÉTROPOLÉ EST MENACÉ

Résultat de ces réductions des dotations et de ces cadeaux aux entreprises : en fin de séance, le président PS de la communauté d'agglomération a lancé un appel pressant à ses vice-présidents pour qu'ils réduisent encore plus leurs prévisions de dépenses de fonctionnement 2013 (charges de personnel...). C'est pourquoi la résistance des personnels avec leurs organisations syndicales pour préserver leurs effectifs, leurs droits, leurs rémunérations sera un élément déterminant de la situation. Il n'y a pas d'autre issue. Il ne peut pas y avoir de « compromis historique ».

Enseignement

La Rochelle (Charente-Maritime)

Retour sur la grève de trois jours au lycée Jean-Dautet

Interview de Thomas, lycéen

Tu es lycéen au lycée Dautet. Juste avant Noël, Sud-Ouest a fait un article sur votre grève. Peux-tu nous dire ce qui s'est passé ?

Une semaine avant les vacances de Noël, nous avons appris que le rectorat voulait nous ôter notre classe de BTS comptabilité, pour la transférer à Saint-Jean-d'Angely, à soixante kilomètres de là ! Imagine la réaction des lycéens et des professeurs. Pour nous, s'il y a besoin d'ouvrir une section BTS comptabilité à Saint-Jean-d'Angely, que le rectorat l'ouvre. Il faut préciser aussi qu'à Dautet, dans cette spécialité, les lycéens ont un taux de réussite de 100 %, contre 70 à 80 % en moyenne nationale. Donc on y tient. De plus, si le transfert de la spécialité se faisait à Saint-Jean-d'Angely, chez nous, à La Rochelle, il ne resterait plus que du privé !

Comment a réagi ton lycée ?

Le 17 décembre au matin, les professeurs se mettent en grève. Le lendemain, l'Union nationale des lycéens (UNL, animée par le PS — NDLR) appelle au blocage du lycée. Le 18 décembre, quatre à cinq cents

lycéens sont en grève. Dès 7 heures du matin, les lycéens ont commencé à mettre des barrières de chantier, des poubelles de ville et même des sapins de Noël devant les portes. Des « leaders » lycéens avaient des mégaphones sur lesquels étaient collés des badges CGT, FO. J'ajoute que les poubelles ont aussi servi de tambours. La grève des lycéens a duré jusqu'au lendemain midi.

Pourquoi ?

Parce que l'UNL a annoncé aux lycéens qu'elle venait d'obtenir une audience au rectorat pour le jour suivant. Avant cette audience, l'UNL a convoqué une assemblée générale. Les lycéens ont voté la suspension du blocage du lycée pour le jeudi. Les professeurs et les lycéens ont en commun la revendication : maintien à Jean-Dautet du BTS comptabilité et ouverture d'une section identique à Saint-Jean-d'Angely si elle est nécessaire.

Qu'a donné la délégation au rectorat ?

Nous avons reçu le message suivant : « L'UNL et l'UNEF ont obtenu d'être

invités à la rentrée de janvier à une négociation avec le rectorat et le ministère sur la base du maintien de notre BTS comptabilité à Dautet et d'une ouverture à Saint-Jean-d'Angely. » Notre grève a beaucoup surpris. Jean-Dautet est le lycée du centre-ville à La Rochelle, il est habituellement calme.

On voit bien le problème politique qu'a ici le gouvernement : contre les intérêts des plus légitimes des lycéens et des professeurs, il veut mettre en place, avec son ministre de l'Éducation nationale et sa majorité PS, ses mesures d'austérité. Mais à la base, ce sont ses amis PS de l'UNL qui, avec les lycéens, ont été amenés à se dresser unis pour lui résister.

C'est bien ce qui se passe. En effet. Je suis d'accord pour que tu transmettes mon interview aux journaux de l'AJR et du POI.

(Depuis, le député Olivier Falorni (apparenté PRG) a reçu l'assurance de Vincent Peillon que le transfert de cette classe de BTS était gelé.)

Propos recueillis par un correspondant IO du Sud-Ouest, le 29 décembre 2012 ■

Chômage

Record du nombre de chômeurs qui devrait atteindre 10,5 % en juin (Insee)

Les onze premiers mois de 2012 ont été marqués par l'afflux de 270 000 demandeurs d'emploi supplémentaires sans aucune activité (catégorie A). Si l'on comptabilise ceux qui ont travaillé à temps réduit (catégories B et C), Pôle emploi compte 360 000 inscrits de plus depuis janvier.

À la fin novembre, 4,6 millions de personnes, un nouveau record, pointaient à Pôle emploi dans ces trois catégories, dont 3,13 millions sans aucune activité, un chiffre inégalé depuis quinze ans, qui dépassera, d'ici un à trois mois, le pic historique de janvier 1997 (3,2 millions).

Pôle emploi a d'ores et déjà prévenu qu'une importante correction statistique à la hausse serait opérée le mois prochain sur les chiffres de janvier. Les dernières prévisions de l'Unedic tablent sur 185 500 chômeurs sans aucune activité de plus en 2013. De son côté, l'Insee prévoit une poursuite de la dégradation et 10,5 % de chômeurs en métropole en juin.

Chronique

INTERNATIONALE

Pour la guerre, ils savent trouver de l'argent...

Jean-Pierre Raffi

Le bel exercice d'union nationale auquel se sont livrés les représentants de tous les groupes parlementaires lors de la « déclaration du gouvernement sur l'engagement des forces françaises au Mali » ne s'est pas arrêté à cette seule et immédiate occasion.

Hervé Morin, président du Nouveau Centre, allié de l'UMP, a fait remarquer : « Ce type d'opérations éclaire les questions qui se posent à notre défense, comme le caractère stratégique de nos forces prépositionnées, qui sont un atout formidable pour réagir rapidement (...). Sachant qu'il manquera au budget de la Défense 30 à 40 milliards d'euros pour atteindre en 2020 le format des armées tel qu'il a été défini par le Livre blanc en 2008 (sous Sarkozy), nous serions bien inspirés de ne pas en faire une variable d'ajustement. » Autrement dit, de grâce, M. le président : pas de coupes dans ce budget.

Patricia Adam, présidente de la commission de la défense nationale et des forces armées, s'est empressée de le rassurer : « Pour exercer l'emploi de la force militaire, il faut des hommes et des matériels, la loi de programmation militaire nous permettra d'y revenir dans quelques mois », reprochant seulement à l'ancien ministre des Armées d'avoir laissé un passif de 5 milliards d'euros qui manqueront « pour la mener à son terme fin 2013 ».

A l'heure où, au nom de la réduction des dépenses publiques, en application du TSCG, le gouvernement Hollande-Ayrault taille à tour de bras dans les budgets publics, les retraites, les indemnités de chômage et la protection sociale, les travailleurs, les chômeurs, les jeunes apprécieront le zèle de ce même gouvernement à trouver 5 milliards d'euros pour effacer l'ardoise laissée par son prédécesseur et quelques milliards d'euros supplémentaires pour financer sa guerre au Mali.

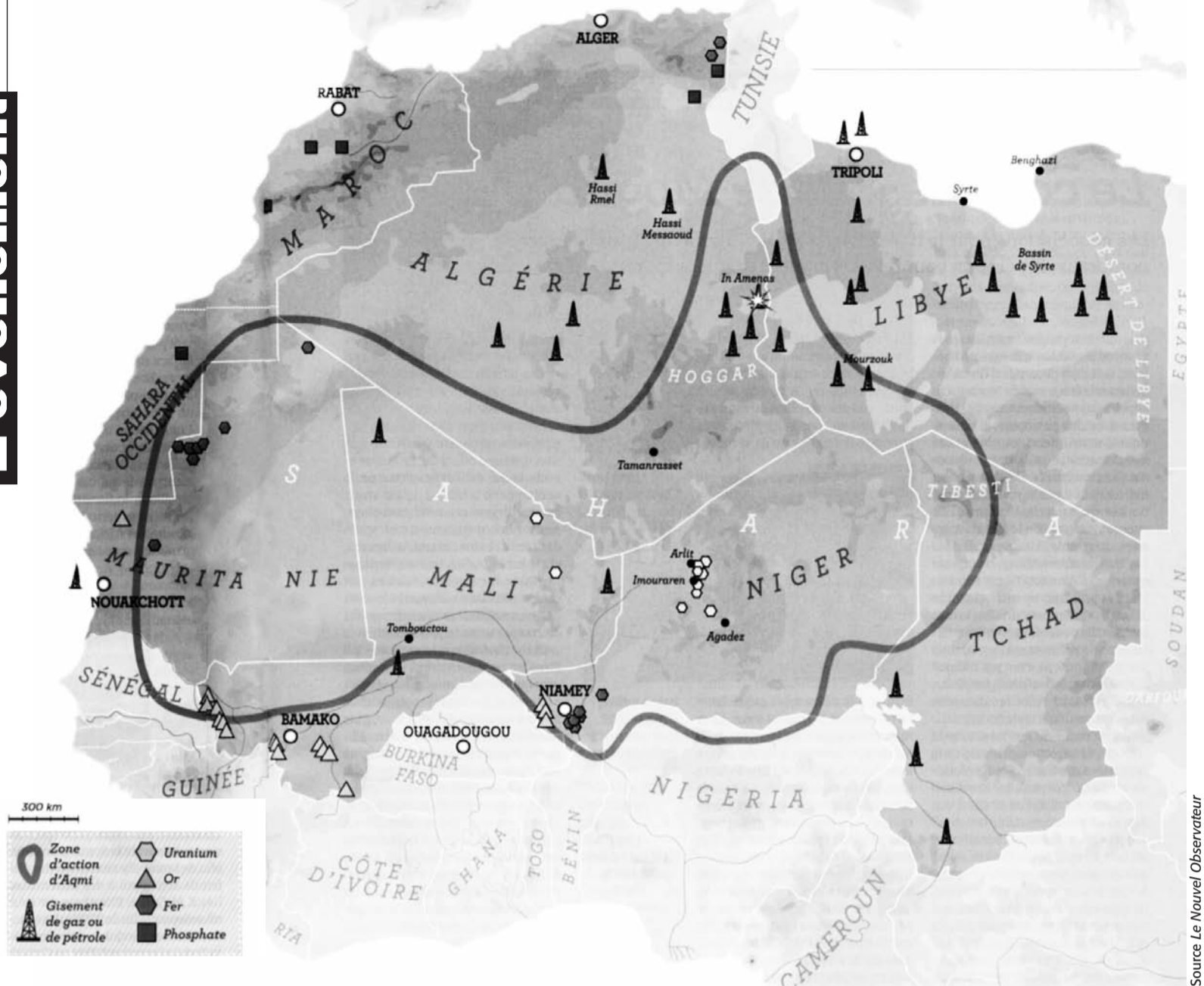
Non, décidément non, cette guerre n'a pas pour but de voler au secours du peuple malien. En aucun cas non plus, elle ne saurait être menée au nom des travailleurs de ce pays, sur les épaules duquel le gouvernement prétend faire retomber le fardeau.

De l'argent pour l'école, la santé, l'emploi, les retraites !

Pas pour l'intervention militaire au Mali !

Retrait des troupes, maintenant !

L'événement



Les commanditaires et les véritables objectifs de l'intervention française au Mali

Journaliste économique, membre du Centre de recherche sur la mondialisation (Center for Research on Globalization), collaborateur à diverses revues dans le monde, parmi lesquelles *European Banker* et *Business Banker International*, Frederick William Engdahl répond sur une chaîne de télévision (Russian Television), à la question : qu'est-ce qui motive réellement cette intervention de la France au Mali ? « Derrière l'intervention française, il y a en fait la main très puissante du Pentagone américain qui s'est préparé à une partition du Mali, ce qui s'est de fait passé entre le nord et le sud (...). Parce que d'importants gisements de pétrole ont récemment été découverts dans le nord (...). Il est très pratique de ce point de vue d'avoir ces rebelles armés débordant l'an dernier de la frontière libyenne dans le nord du Mali, au même moment où un capitaine de l'armée malienne, entraîné aux Etats-Unis, opérait un coup d'Etat dans le sud. (...) Toute cette entreprise porte la marque du commandement américain en Afrique (AFRICOM) et n'est rien moins qu'une tentative de militariser toute la région et ses ressources naturelles. Le Mali est une tête de pont pour cela (...). La France joue ici le rôle d'un petit cadet associé. »

« Le couloir sahélien, initialement absent des écrans radar des Occidentaux, est devenu un espace convoité parce qu'il regorge de ressources naturelles, note également Mehdi Taje, chercheur à l'Institut de recherches stratégiques de l'Ecole militaire de Paris.

Le Mali, 87^e client et 175^e fournisseur de la France, n'est qu'un « partenaire » marginal. Mais c'est un domino stratégique pour les grands groupes internationaux qui convoitent et s'arrachent les ressources pétrolières et minières de la région.

Toutes les grandes compagnies pétrolières (françaises, américaines, britanniques, italiennes...) sont présentes « dans l'arc sahélien », cette longue bande d'instabilité et d'insécurité qui s'étend de la Mauritanie au Soudan, en passant par le Niger, le Tchad et le Mali », note *Le Nouvel Observateur* (24 janvier).

« La chasse aux matières premières bat son plein dans ce pré carré traditionnel des Européens et des Américains », ajoute le même hebdomadaire qui énumère parmi les ressources convoitées : l'uranium, l'or et des métaux rares, le fer, le phosphate...

Le Niger, troisième producteur mondial d'uranium, fournit plus du tiers de la production totale d'Areva, qui logne maintenant sur les

fabuleuses ressources d'uranium du site minier d'Imouraren.

Les gisements de fer en Mauritanie sont eux aussi l'enjeu d'une bataille en règle entre les groupes américano-indonésien Bumi et anglo-mauritanien Rubis pour le contrôle d'un site considéré comme majeur.

On est bien loin des pseudo-justifications démocratiques et humanitaires. **J.-P. R. ■**

Un pays mis en coupe réglée depuis des années par le FMI

Le Mali est considéré comme l'un des pays les plus pauvres de la planète. Fatalité ? Non, c'est le résultat des plans d'ajustement structurel imposés depuis des années par le FMI, qui ont conduit à une paupérisation inégalée des peuples vivant sur ce territoire.

Dans une interview accordée à la Newsletter *Investig'Action* (site d'information animé par le journaliste belge Michel Collon), Eric Pauporté, membre du Comité Mali, explique :

« **U**n des mécanismes d'étranglement du pays a été la spéculation sur le coton. Dans les années 1990, le FMI a engagé le Mali dans une production à grande échelle de coton pour l'exportation. Le marché mondial a réduit fortement le prix du coton malien. Cette spéculation a endetté le Mali dont le gouvernement s'est tourné vers le FMI pour obtenir des prêts. Les conditions ont été de sacrifier tous les investissements publics et de s'ouvrir aux investissements étrangers. Résultat ? Le pillage a été organisé : toutes les richesses et ressources naturelles ont été bradées. Le chemin de fer a été vendu à une compagnie canadienne pour 107 millions de

francs CFA* ; pour ce qui est des mines, les multinationales ont acheté les terres aux paysans à 54 euros les 7 hectares... les laissant sans aucun moyen de subsistance.

Et qui achetait ces terres ? Morila SA, société d'extraction qui appartient à AngloGold, issue du consortium Anglo American et à Randgold qui appartient à Oppenheimer-Debeers (société sud-africaine). C'est ainsi que progressivement, ces multinationales ont contrôlé tout le pays qui a été démantelé. Il suffit de regarder la carte minière du Mali. Le pays a été privatisé et réparti entre les multinationales. Sur le plan de l'agriculture, l'Office malien du delta du Niger est la régie des terres de rizières dans le delta intérieur du fleuve

Niger. Il s'agit d'une plaine très bien irriguée en aval du barrage de Markala. Le potentiel de production de riz de cette région est de plus d'un million d'hectares, de quoi nourrir toute l'Afrique de l'Ouest !

Les paysans peuvent exploiter ces terres à condition de les louer, cet argent ayant pour but l'entretien du réseau d'irrigation. Mais ces taxes sont très lourdes et alimentent la corruption. Hormis l'Office, il y a aussi des usines d'engrais, des usines d'huiles... Mais toutes ces infrastructures publiques ont été liquidées. Aminatou Toumani Touré, le président déchu, les a vendues aux multinationales et les paysans ont été chassés par milliers. » ■

* 163 120 euros.

ÉGYPTE

Deux ans après la chute de Moubarak

Il y a deux ans, Hosni Moubarak tombait. La commémoration du 25 janvier 2011, premier jour du soulèvement populaire qui a abouti à sa chute, a vu des centaines de milliers d'Égyptiens manifester au Caire, à Alexandrie, Port-Saïd, Ismaïlia, Suez, Beheira, Charqiya, Gharbia aux cris de « *A bas le pouvoir du guide suprême ! (de la confrérie des Frères musulmans)* » et « *A bas Mohamed Morsi !* »

Correspondant

Des milliers d'hommes et de femmes en colère ont attaqué les symboles du régime que les Frères musulmans tentent de maintenir à tout prix. Ils ont manifesté devant le palais présidentiel, des sièges de gouvernorats, des conseils municipaux, des tribunaux et, quand la répression sanglante s'est abattue, ils s'en sont pris au ministère de l'Intérieur, aux postes de police, aux locaux de la sécurité centrale ainsi qu'à ceux des Frères musulmans dans plusieurs villes du pays. Après cinq jours de révolte, on dénombrait 50 morts et plus de 1 300 blessés, selon les chiffres officiels.

A Port-Saïd, le verdict condamnant 21 accusés sur 73 dans l'affaire du massacre de 74 supporters du club de football cairote Al-Ahly, le 1^{er} février 2012, disculpe la police et l'armée.

Dimanche 27 janvier, le président Morsi a annoncé l'instauration de l'état d'urgence et un couvre-feu dans les trois gouvernorats du canal : Suez, Ismaïlia et Port-Saïd. Lundi 28, il a émis un décret permettant à l'armée d'arrêter des civils et lui demandant d'aider la police à maintenir l'ordre. Et, une fois de plus, il a appelé les formations politiques à un dialogue national.

Mais la réaction populaire ne s'est pas fait attendre. A Port-Saïd, Ismaïlia et Suez, des centaines de manifestants ont défié le couvre-feu dès le premier jour de son application, lundi 28 janvier, au cri de « *A bas, à bas Mohamed Morsi ! A bas, à bas l'état d'urgence !* » Au Caire, des manifestants ont tenté d'envahir le conseil municipal. Ils ont été repoussés par des tirs de la police. Place Tahrir, tard dans la soirée, les forces de sécurité ont tiré au hasard sur les manifestants et ont fait des dizaines de blessés. « *Le peuple veut renverser le régime. Pars ! Pars !* », criaient-ils. A Alexandrie, des milliers ont manifesté en lançant « *A bas, à bas le pouvoir du guide suprême ! A bas, à bas Morsi ! Pars ! Nous sommes*



25 janvier 2013, place Tahrir au Caire.

des gens pauvres ! » et « *Le peuple veut l'abrogation de la Constitution !* »

Cette révolte surgit deux mois à peine après celle de novembre 2012 contre les pleins pouvoirs que s'était octroyés le président Morsi, contre son référendum constitutionnel truqué, et à quelques mois de nouvelles élections parlementaires. Elle inquiète les capitales occidentales, au premier rang desquelles Washington, préoccupées par la mobilisation populaire contre le binôme Frères musulmans-armée dont ils attendent qu'il respecte les accords de paix égypto-israéliens de 1979.

Une délégation du Pentagone, conduite par le chef du département de lutte

contre le terrorisme, est arrivée au Caire, le 26 janvier.

Elle a été accueillie par l'ambassade des Etats-Unis et des responsables de la sécurité égyptiens.

Lundi 28 janvier, les Etats-Unis ont condamné « *la violence meurtrière qui a balayé l'Égypte ces derniers jours* » et appelé « *les dirigeants égyptiens à faire clairement savoir que la violence n'est pas acceptable.* » Le porte-parole de la Maison Blanche, Jay Carney, a déclaré que « *les Etats-Unis ont accueilli favorablement les appels à un dialogue national* ». Le FMI a fait savoir qu'il souhaitait reporter la conclusion de l'accord sur un prêt de 4,8 milliards de dollars. ■

AFRIQUE DU SUD

La multinationale Amplats veut licencier 14 000 mineurs

Cinq mois après la grande grève qui avait paralysé la production dans les mines d'or et de platine d'Afrique du Sud, à la suite du massacre de Marikana, des arrêts de travail spontanés ont eu lieu dans la grande mine de Rustenburg, où la grève avait été particulièrement intense en septembre dernier.

Ce qui a provoqué ces grèves, c'est l'annonce, faite par la direction d'Amplats, de 14 000 suppressions d'emplois sur les 60 000 salariés de la firme, qui produit 40 % de la production mondiale de platine.

Depuis, le travail a repris. Pour l'heure, aucun licenciement n'a eu lieu.

La mine de Rustenburg, comme celle de Marikana, est la propriété d'Amplats, la Anglo American Platinum, filiale à 80 % du conglomérat Anglo American, principal propriétaire minier de l'Afrique du Sud.

Alors que la situation se tend dans les mines, la grève généralisée entamée depuis plus d'un mois par les ouvriers agricoles de la région du Cap-Occidental se poursuit. Les ouvriers agricoles réclament un doublement de leur salaire minimum, de 69 à 150 rands par jour, c'est à dire de 6 à 13 euros. Ces événements se produisent à un moment où s'affirment publiquement les tensions que l'unanimité des votes lors du congrès de l'African National Congress (ANC) avait pu masquer. Elles se concentrent notamment dans les déclarations du président de la centrale syndicale Cosatu, Zwelinzima Vavi, qui tend à prendre ses distances avec les positions de l'ANC, affirmant notamment que si Cyril Ramaphosa, désigné comme vice-président de l'ANC, avait été naguère un dirigeant syndicaliste, il était « *désormais un capitaliste multimillionnaire* ». ■

Une lettre du président du Socialist Party of Azania (SOPA), Lybon Mabasa (extraits)

Le camarade Lybon Mabasa, président du Socialist Party of Azania (SOPA), qui a mené campagne pour la défense des mineurs, de leurs revendications et de leur combat lors de la grande grève de l'automne 2012 (1), nous a adressé le 24 janvier 2013, une lettre dont voici les principaux extraits.

« **L'**annonce faite par Anglo American Platinum de son intention de licencier 14 000 de ses employés soulève beaucoup d'inquiétudes chez les travailleurs, a été dénoncée par les syndicats et suscite les critiques du gouvernement, tout premier responsable de cette situation.

Constatons que les quatre puits qui doivent être fermés sont ceux où l'on trouve une majorité de syndiqués de l'AMCU, le syndicat qui s'était placé à la tête des grèves, en opposition à la direction du NUM. On ne peut qu'y voir une contre-offensive des patrons de la mine, bien

« **Tant que notre économie reste dirigée par des capitalistes étrangers, nous ne sommes pas près de réaliser notre libération** »

décidés à briser le militantisme des travailleurs.

Cela se produit juste après les assurances données au patronat, et d'abord au patronat des mines, par le gouvernement de l'ANC, qu'il n'interviendra pas dans les conflits du travail.

Amplats se plaint que les mines de platine ne sont pas rentables à cause de la crise économique mondiale, mais l'entreprise s'est constamment battue pour faire des profits maximums en licen-

çant des travailleurs, comme au début de la crise mondiale de 2008 lorsqu'ils ont licencié 19 000 travailleurs qu'ils n'ont pas réembauchés quand la conjoncture était plus favorable. L'entreprise a enregistré des gains record de 13,3 milliards de rands fin 2011 et a versé 1,1 milliard de rands à ses actionnaires.

La décision de la direction d'Amplats met en lumière deux éléments essentiels. Tout d'abord, le mouvement syndical doit être indépendant pour être capable de se défendre contre les attaques du patronat et du gouvernement. Ensuite, la question est de savoir à qui appartiennent véritablement les mines et où vont les énormes bénéfices. C'est dans ce contexte que se pose de façon particulièrement aiguë le problème de la nationalisation des mines.

Comme l'a déclaré l'AMCU, qui syndique 26 000 des 60 000 employés de Amplats, « *tant que notre économie reste dirigée par des capitalistes étrangers, nous ne sommes pas près de réaliser notre libération* ». ■

(1) Voir *Informations ouvrières*, n° 225 (8 au 14 novembre 2013).

ÉTAT D'ISRAËL

Des élections qui expriment la crise de décomposition

Des élections législatives se sont tenues dans l'Etat d'Israël le 22 janvier dernier. Une dizaine de partis en présence, apparemment avec des programmes différents, se sont présentés aux suffrages des électeurs.

François Lazar

L'appréciation généralement admise veut que les élections n'ont pas été centrées, comme à l'habitude, sur des questions de sécurité, mais sur la qualité de vie dans l'Etat d'Israël. Celui qui est présenté comme le grand vainqueur, « au centre », de l'élection, Yaïr Lapid, ancien présentateur vedette à la télévision israélienne et dont le nouveau parti « Il y a un futur » a remporté 19 sièges, diffère très peu du Premier ministre sortant, Benjamin Netanyahu, sur la question palestinienne. La gauche israélienne, comme la droite, le centre, tous les partis, comme tous les gouvernements successifs de l'Etat hébreu rejettent et ont rejeté l'existence même du peuple pales-

tinien. Le journal israélien *Haaretz* rapportait le 20 octobre dernier que Lapid, tout en affirmant s'opposer à la colonisation israélienne de la Cisjordanie, avait dans le même discours indiqué qu'« *Israël doit en définitive se débarrasser des Palestiniens et mettre une barrière entre nous* ». La réalité pour les Palestiniens de Cisjordanie, celle des incursions militaires punitives, des arrestations, meurtres de sang-froid par les troupes d'occupation, des destructions de maisons, de récoltes ; celle d'un territoire parsemé de checkpoints, cerné par un mur ou un réseau de barbelés électrifiés, cette réalité fait l'objet d'un consensus très large dans l'Etat hébreu.

A noter qu'à l'intérieur, les Palestiniens, en proie à une ségrégation politique et sociale et à un racisme quotidien, étaient également appelés à voter. Une étude publiée par l'Université de Haïfa en décembre 2012 indiquait que 79 % des électeurs arabes avaient peu ou pas confiance dans les institutions publiques, y compris la Knesset (Parlement), et que 67 % d'entre eux n'avaient pas confiance

dans les partis arabes de l'intérieur. Les jeunes Palestiniens avaient ici clairement indiqué que « *la Knesset et les partis palestiniens ne les représentent pas* ».

Comme à l'accoutumée, se sont exprimées dans les élections israéliennes les contradictions liées à la pression de la politique étrangère américaine, confrontée notamment à la révolution égyptienne. John Kerry, le nouveau secrétaire d'Etat américain, a dit être désireux de relancer le « processus de paix » au Moyen-Orient, et, de son côté, Obama a menacé de ne pas faire de la question du « processus de paix » sa priorité si l'Etat hébreu ne conçoit pas d'avancer dans l'établissement d'un « Etat palestinien », qui, en définitive, parachèverait sur le plan ethnique comme territorial, la partition de la Palestine votée en 1947. Les Etats-Unis, dans leur fuite en avant pour maintenir leur contrôle de la situation au Moyen-Orient et briser tout élan révolutionnaire, cherchent à disloquer les nations, diviser les peuples, comme en Syrie, comme en Irak, entraînant des réactions incontrôlables dans toute la région. ■

Grèce

Une semaine de grève des travailleurs du métro d'Athènes

La grève des travailleurs du métro d'Athènes est un événement majeur pour toute la classe ouvrière en Grèce et en Europe. Elle tranche nettement avec les dix-huit « grèves générales » (en réalité des grèves de vingt-quatre heures), convoquées par les directions confédérales ces derniers vingt-quatre mois comme des « journées d'action » sans lendemain, alors que la volonté des centaines de milliers de travailleurs qui y participaient de mettre un coup d'arrêt aux mémorandums de la troïka n'était plus à prouver. Confrontés comme tous les travailleurs aux conséquences des mémorandums, les travailleurs du métro ont décidé la grève à partir du 17 janvier 2013.

CHRONOLOGIE

La grève au jour le jour

Avec notre correspondant, A. G. (militant de Syriza)

● **Jeu**di 17 janvier 2013 : les travailleurs du métro de l'Attique cessent le travail, exigeant : aucun licenciement (on en évoque 250) et maintien de la convention collective (que le gouvernement veut casser pour faire baisser brutalement les salaires).

● **Vend**redi 18 : l'assemblée quotidienne des 1 300 employés du métro avec le syndicat décide de la poursuite de la grève à 95 % (avec 90 % de participation).

● **Sam**edi 19 : le gouvernement ayant rejeté toute négociation sous prétexte que « les exigences de la troïka doivent être respectées », les employés reconduisent la grève. Une campagne médiatique se déchaîne contre le syndicat, sur le thème : « Grève minoritaire, les usagers en otage, etc. » La grève est reconduite à nouveau le dimanche 20.

● **Lun**di 21 : un tribunal déclare la grève illégale. Les employés votent la poursuite du mouvement, de même que mardi 21.

● **Mer**credi 23 : le gouvernement déclare qu'il ne tolérera pas la poursuite de grèves « illégales » et que les mesures seront prises pour y mettre fin. Il annonce un ultimatum exigeant la reprise du travail le lendemain matin, annonçant la réquisition, au nom d'une loi de 1950 (c'est-à-dire datant de la période ayant immédiatement suivi la guerre civile). Malgré cette pression, les employés votent la poursuite de la grève jusqu'à l'ouverture de négociations.

Un responsable du syndicat explique : « Nous répondons à la guerre par la guerre. »

La campagne médiatique contre les grévistes tourne à plein régime. De nombreux syndicats (enseignants, étudiants, électriciens, etc.) apportent leur soutien aux grévistes. Mais les dirigeants de la confédération GSEE (à laquelle est affilié le syndicat des travailleurs du métro de l'Attique) restent silencieux face à ce qui apparaît désormais comme une menace brutale contre le droit de grève et la démocratie. Et force est de constater que cette question n'est posée ni dans les motions de soutien d'autres syndicats, ni par le syndicat du métro lui-même. En même temps, depuis l'ultimatum gouvernemental, les protestations venues d'en bas se multiplient : sections syndicales, instances locales de Syriza. Citons, parmi de nombreuses autres, l'adresse d'un bureau Syriza d'une ville de province à la direction de Syriza, et largement diffusée aux organisations locales dans toute la Grèce, demandant une prise de position nette dans le sens : « Nous soutenons le droit démocratique des travailleurs du métro de faire grève pour leurs revendications. Non à toute tentative visant à remettre en cause le droit de grève par la loi ou les ultimatums. »

● **Jeu**di 24 janvier, 8 heures du matin : le Premier ministre, Antonis Samaras, se réunit avec les

deux ministres concernés (membres du parti de droite Nouvelle Démocratie). Il a reçu au préalable l'accord unanime des deux autres partis dits de « gauche » de la coalition gouvernementale, le Pasok et Dimar. Au nom de la loi datant de 1950, les grévistes seront réquisitionnés, et licenciés et même arrêtés s'ils n'obéissent pas à l'ordre de réquisition. Malgré ces mesures d'une brutalité sans nom, c'est toujours le silence du côté des dirigeants de GSEE (comme de ceux de la confédération des syndicats du secteur public ADEDY)... un silence qui menace de laisser isolés les travailleurs du métro face à la répression. Ce silence est en contradiction avec la décision des syndicats des employés des autres transports publics d'Athènes (bus, tramway, etc.), qui décident la grève immédiate pendant plusieurs heures en solidarité avec les grévistes du métro.

● **24 janvier vers 17 h 30** : un communiqué de Nikos Fotopoulos, le président de GENOP, syndicat de la compagnie nationale de l'électricité DEH, pose, pour la première fois à ce niveau, la question : « Nous invitons à nouveau le président de la GSEE à faire la seule chose qui s'impose : appeler à la lutte commune de tous les travailleurs avec un seul but : la rupture avec les politiques anti-ouvrières barbares. »

La direction de la GSEE finit par menacer « d'accélérer » la convocation d'une nouvelle « journée d'action de vingt-quatre heures » initialement prévue pour la fin février, mais toujours sans annoncer de date.



“Eh, toi ! Viens ici, et prends la direction de la grève !”

(Un conducteur de métro au président de la confédération ADEDY)

● C'est dans ces conditions que **vend**redi 25 janvier, à 3 heures 40 du matin, des unités de la police anti-émeute (MAT) prennent d'assaut le dépôt principal du métro, à Sépolia, occupé depuis une semaine. Ne peuvent désormais entrer au dépôt que les travailleurs munis de leur ordre de réquisition pour reprendre le travail, contraints par la menace. Plusieurs centaines de manifestants, grévistes non encore réquisitionnés et syndicalistes d'autres secteurs, occupent symboliquement la station de métro Aghios Antonios, non loin de là. Le président de la confédération du secteur public ADEDY, qui s'est joint aux manifestants,

est interpellé par un jeune conducteur de métro : « Eh, toi ! Viens ici, et prends la direction de la grève ! » Cette scène a été diffusée par les chaînes de télévision publiques. Ce vendredi, malgré la réquisition, la grève générale paralyse tous les transports athéniens : bus, tramways, trains ont débrayé en solidarité. L'union locale des syndicats d'Athènes a également appelé à des arrêts de travail. Les débrayages se poursuivront dans les bus et les trams le samedi 26, montrant la détermination des travailleurs à refuser la réquisition et l'exigence adressée à leurs directions confédérales qu'elles prennent la tête de la mobilisation.



Reportage

Jeudi 24 janvier, avec les grévistes au dépôt de Sépolia

De nos envoyés spéciaux Athènes, **Christel Keiser et Dominique Ferré**

Jeudi 24 janvier, 9 heures du matin, accompagnés d'une militante du syndicat de la compagnie d'électricité (GENOP), nous arrivons au dépôt principal du métro de Sépolia, occupé par des centaines de grévistes.

A l'entrée du dépôt, gardé par les grévistes, des banderoles annoncent : « 8^e jour de grève ». D'autres banderoles, apportées la veille par des syndicats d'enseignants, d'étudiants, etc. exigent : « Bas les battes devant les travailleurs du métro » et « A bas le gouvernement, dehors la troïka ! ».

Depuis 8 heures du matin, une réunion du gouvernement, au sommet, discute de la mise en œuvre de la réquisition des grévistes et de la répression imminente.

Antonis Stamatopoulos, le président du syndicat des travailleurs du métro de l'Attique, nous accorde quelques minutes entre deux appels urgents : « Nous n'avons pas peur de la bataille. Par cet ordre de réquisition, le gouvernement et la troïka piétinent la Constitution. Nous, comme syndicat, avons conclu un accord avec l'Etat — notre convention collective — et aujourd'hui, ce gouvernement aux ordres prétend la remettre en cause. Ces lois et ces mesures sont anticonstitutionnelles et nous ne reculerons pas. »

Nous poursuivons le débat avec les grévistes et les délégués syndicaux.

« Nous sommes partis en grève parce que nous n'avons pas le choix : impossible d'accepter les menaces de suppressions d'emplois, ni la remise en cause de notre convention collective (afin de faire baisser nos salaires). Nous savons tous que la Grèce est le cobaye de l'Union européenne, des banquiers et des capitalistes. S'ils réussissent à appliquer leurs mémorandums ici, ils le feront partout ailleurs, même en France et en Allemagne. »

“NOUS SOMMES PARTIS EN GRÈVE PARCE QUE NOUS N'AVONS PAS LE CHOIX : IMPOSSIBLE D'ACCEPTER LES MENACES DE SUPPRESSIONS D'EMPLOIS”

— Le gouvernement et les médias accusent notre grève et notre syndicat de “prendre les Athéniens en otage” ! Mais quand ce gouvernement a augmenté les tarifs des transports pour les usagers, nous avons fait grève quarante-huit heures pour faire annuler ces hausses et pour exiger les transports gratuits pour tous ceux qui ont perdu leur emploi.

— Derrière les mesures annoncées, on le sait tous, il y a la prochaine privatisation du métro. Ce service public marche parfaitement bien aujourd'hui, il n'y a jamais eu d'accident. Mais ils veulent casser l'entreprise pour pouvoir la vendre ensuite.

— La loi que le gouvernement et la troïka utilisent pour casser notre grève date de 1950. C'est-à-dire une loi de guerre civile ! Tout gréviste ayant reçu son ordre de réquisition doit immé-

diatement retourner au travail, sous peine de licenciement immédiat voire même d'arrestation ! »

Nous interrogeons alors les grévistes : alors que de nombreux syndicats nationalement ont apporté leur soutien à la grève, quelle est la position des dirigeants confédéraux de la GSEE (confédération générale du travail de Grèce, un million de membres, à laquelle le syndicat du métro de l'Attique est affilié) et ADEDY (confédération syndicale des travailleurs de l'Etat) ? Quelle réponse ont-ils formulé face à cette menace de remise en cause du droit de grève ?

Un gréviste nous répond, approuvé par ses collègues : « Vous avez parfaitement raison. La direction de GSEE se contente de dire qu'en cas de répression brutale, elle nous soutiendra... mais la répression est là. De ce point de vue, nous nous sentons bien seuls... »

Or, précisément, la grève du métro d'Athènes est l'inverse des « journées d'action » de vingt-quatre heures sans lendemain. Comment la grève a-t-elle été organisée ?

« Chaque jour, les 1 300 employés se réunissent en assemblée générale et décident la poursuite ou non du mouvement. La grève est massivement suivie et nous occupons les trois dépôts d'Athènes, dont celui-ci qui est le plus important. »

— Le gouvernement a refusé d'ouvrir les négociations avec notre syndicat et menace de réquisition. C'est pourquoi, avec les collègues et le syndicat, nous reconduisons la grève quotidiennement. »

U N E S E M A I N E D A N S L E M O N D E

Le FMI annonce une troisième année de récession dans la zone euro

« La zone euro continue de représenter un risque considérable pour les perspectives de l'économie mondiale », déclare le Fonds monétaire international (FMI).

En dépit de quelques « progrès » (les contre-réformes imposées dans tous les pays — NDR), l'activité dans la périphérie de la zone euro (Grèce, Espagne, Portugal...) a été « encore plus déprimée que prévu, avec des signes de retombées plus marquées sur le noyau dur de la région », souligne le FMI, qui exige la poursuite des contre-réformes. Dans ce contexte, la France et l'Allemagne voient leurs prévisions encore abaissées. D'une simple phrase, le rapport referme le débat (qui traverse le FMI lui-même) sur les « dangers de l'austérité en Europe » : « Les pays de la zone doivent poursuivre leur ajustement », tranche le FMI.

Le FMI, qui craint par ailleurs une « nouvelle bulle financière », s'inquiète d'une déconnexion entre l'« optimisme » des marchés financiers et la déprime de l'économie réelle.

ALLEMAGNE

Grève des aéroports de Düsseldorf et Cologne

Les aéroports de Düsseldorf, troisième aéroport allemand, et de Cologne-Bonn sont en grève. Le personnel de sécurité, chargé notamment de contrôler les passagers et les bagages à main avant l'embarquement, a été appelé à faire grève à partir du jeudi 24 janvier par le syndicat des services Ver.di, dans le cadre de négociations collectives sur les salaires, qui réclame des augmentations de 30 %. Les employeurs s'opposent à une hausse d'une telle ampleur.

CHIFFRE

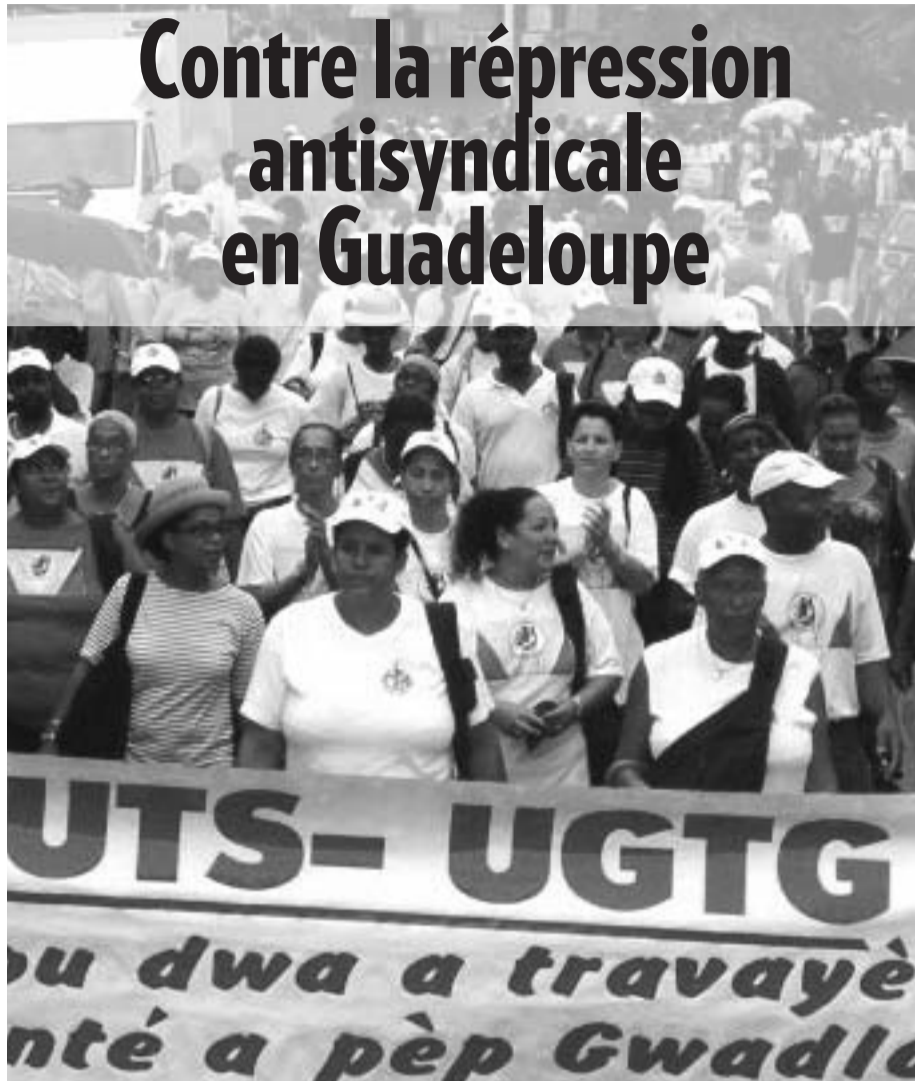
202

C'est, en millions, le chiffre que devrait dépasser le nombre de chômeurs en 2013, selon les estimations de l'Organisation internationale du travail (OIT) dans son rapport annuel sur les tendances mondiales de l'emploi.

GRANDE-BRETAGNE

Les Britanniques choisiraient de quitter l'Union européenne en cas de référendum organisé aujourd'hui

Les Britanniques choisiraient de quitter l'Union européenne si le référendum promis par le Premier ministre, David Cameron, était organisé aujourd'hui, indique un sondage publié par le quotidien *The Times*. Selon ce premier sondage réalisé depuis l'annonce, le 23 janvier, de la tenue d'ici à la fin 2017 d'un référendum sur le maintien du Royaume-Uni dans l'Union européenne, 53 % voteraient en faveur d'une sortie et 47 % accepteraient d'y rester.



Une délégation du Cicr reçue le 15 janvier au ministère de la Justice

Mardi 15 janvier 2013, une délégation du Comité international contre la répression (Cicr) et de syndicalistes a été reçue au ministère de la Justice par M. Eric Lafontaine, conseiller pour les affaires réservées auprès de M^{me} Taubira, ministre de la Justice.

Cette délégation, composée de maître Hélène Rubinstein-Carrera, avocate honoraire, membre du bureau du Cicr, de Jean-Jacques Marie, historien, président du Cicr, d'Alain Serre, syndicaliste CGT, de Gérard Bauvert, journaliste, secrétaire du Cicr, est venue chercher des réponses aux questions posées lors d'une précédente entrevue, le 24 octobre 2012, avec M. Lafontaine, cela en relation avec la vague de répression antisyndicale qui s'est abattue sur les militants syndicaux en Guadeloupe, et particulièrement sur ceux de l'Union générale des travailleurs de Guadeloupe (UGTG) victimes de procès à répétition.

Les questions soulevées par la délégation ont porté une nouvelle fois sur le caractère inacceptable de l'utilisation des tests ADN à l'encontre des militants syndicalistes dans l'exercice de leur mandat, utilisation qui est une tentative de criminaliser l'action syndicale.

La délégation a souligné qu'une simple circulaire de la Chancellerie mettrait un terme à ces procédures inadmissibles et interromprait les poursuites engagées à la suite de cette procédure.

Deux cas ont été également soulevés, la délégation se référant au document précis et circonstancié établi par Elie Domota, secrétaire général de l'UGTG, dans un mémorandum

concernant la répression antisyndicale. Pour rappel, ce document a été remis en mains propres à M. le conseiller aux affaires réservées en octobre 2012. Il s'agit du cas de la déléguée Régine Delphin, poursuivie pour diffamation publique, injure et discrimination, et de celui d'Elie Varieux, délégué syndical UGTG au Crédit agricole, juge prud'homal, licencié au mépris des règles du Code du travail, au mépris des décisions de l'inspection du travail, ce qui témoigne d'une vindicte patronale sans limite.

Monsieur le conseiller auprès du ministre de la Justice a déclaré qu'à ce jour, concernant les importantes questions abordées, il ne pouvait nous apporter aucun élément nouveau depuis l'entrevue d'octobre. Il s'est engagé à rendre compte au cabinet du ministre de la Justice, M^{me} Christiane Taubira, des éléments établis par la délégation et des demandes expressément formulées, cela, dans des délais immédiats. La délégation a enregistré cet engagement. Elle a assuré M. le conseiller auprès de M^{me} Taubira de sa détermination à poursuivre son action et à revenir chercher les réponses aux questions formulées, forte de l'appui de plus de mille responsables syndicaux et militants des droits de l'homme.

Paris, le 15 janvier 2013

Pour tout contact

Cicr, 28, rue des Petites-Ecuries, 75010 Paris.
E-mail : comiteintercontrelarepression@voila.fr

LETONIE

Quand le FMI félicite la Lettonie qui "réussit là où la Grèce a échoué"

Christine Lagarde, directrice du FMI, n'a pas caché son enthousiasme devant « l'impressionnante détermination » du gouvernement letton. Selon *Les Echos* (25 janvier), elle a loué « les effets du plan de rigueur mené sur un an et demi : salaire des fonctionnaires diminués de 25 %, réduction de moitié du budget de certaines collectivités locales, fermetures d'hôpitaux et d'écoles, forte augmentation de la TVA (...) ». « L'ensemble des mesures a représenté un effort comparable à 16 % du PIB. Enorme ! Aucun autre pays au monde ne s'est imposé un tel régime », assure Morten Hansen, économiste à la Stockholm School of Economics. Rien de tel que les ex-nomenklaturistes de la bureaucratie stalinienne pour appliquer d'une main de fer la purge réclamée par la troïka.

BELGIQUE

ArcelorMittal veut supprimer 1 300 emplois de plus

Le trust mondial de l'acier ArcelorMittal veut fermer plusieurs outils de la « phase à froid » dans la région de Liège, en Belgique, ce qui entraînerait la suppression de 1 300 emplois.

« Cela ferait 1 300 (emplois supprimés) en plus des 790 » provoqués par la fermeture de la « phase à chaud » en octobre 2011, dénonce un responsable du syndicat CSC, David Camerini.

Lors d'un accord sur le « plan social » lié à la fermeture de la phase à chaud, signé le 30 novembre dernier après des semaines de tensions avec les syndicats, la direction d'ArcelorMittal avait fait miroiter son intention d'investir 138 millions d'euros dans sa phase à froid, à Liège, qu'elle décrivait comme « stratégique ».

Dénonçant un nouveau parjure d'ArcelorMittal, qui n'a bien évidemment pas honoré cet « engagement », les organisations syndicales ont appelé à la grève sur l'ensemble des sites du groupe à Liège.

Réclamant à nouveau une « nationalisation » des outils pour relancer une sidérurgie intégrée à Liège, la Fédération générale du travail de Belgique (FGTB) a lancé un mot d'ordre de grève immédiate « en cas d'annonce de nouvelles fermetures », ainsi qu'une « manifestation d'envergure », à Luxembourg, au siège du groupe.

« Il faut d'urgence jeter le groupe ArcelorMittal hors de Liège », déclare le syndicat dans un communiqué.

ITALIE

La thérapie de choc du patronat

« Baisse du coût du travail, réduction de l'impôt sur les sociétés (...) jamais le patronat italien (Cofindustria) n'avait proposé un programme aussi musclé » note *Le Figaro* (25 janvier). A l'heure où les mesures déjà imposées à l'Italie par la troïka ont fait plonger le pays dans une brutale récession, avec un taux de chômage des jeunes s'élevant à 35 % et une consommation populaire en chute libre, le patronat réclame une nouvelle baisse de 8 % du coût du travail. Deux moyens pour cela : 11 % de réduction des charges dites « patronales » (le salaire différé) et 40 heures de travail en plus par an, exonérées de toutes charges sociales.

Pour compenser la réduction des impôts sur les sociétés, le patronat préconise une augmentation de 2 % de la TVA qui, comme chacun le sait, pèse principalement sur les familles aux revenus les plus modestes.

Pour compléter le tout, la Cofindustria réclame une révision de la Constitution pour « arrêter le gâchis d'une fonction publique pléthorique et improductive »...

PORTUGAL



Chaque jour, sur les rives du Tage, des centaines de chômeurs à la recherche de babioles abandonnées.

Chômage et pauvreté en hausse

« S'il permet indéniablement d'améliorer la compétitivité de l'économie portugaise (lisez « les profits des patrons » – NDR), note *Les Echos* (25 janvier), le programme d'austérité et de réformes dicté par les créanciers du pays, l'UE, la BCE et le FMI, en échange d'un prêt de 78 milliards d'euros, a également provoqué l'approfondissement de la récession (-3 % en 2012, après -1,7 % en 2011), l'augmentation du chômage (15,8 %) et la progression de la pauvreté. « La réorientation de l'économie vers la demande extérieure est clairement en marche », se félicite un émissaire de la troïka à Lisbonne. » Un chiffre montre l'étendue du désastre : « Selon les statistiques officielles, 65 000 jeunes de 25 à 34 ans ont fui le Portugal entre juin 2011 et juin 2012, dont 45 000 au seul premier semestre de 2012. »